

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 11 décembre, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 4 décembre, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Etaient présents** : Tristan DUVAL, Nicole GUYON, Emmanuel PORCQ, Nadine LEGUEDOIS, Sébastien DELANOE, Colette CRIEF, François BURLOT, Béatrice DE SELVE, Jean-Pierre TOILLIEZ, Anne-Marie DEPAIGNE, Jean-Louis LEPETIT, Mohammed EL RHOUL, Marie-Hélène CHENEAU, Claude GENERAT, Frédéric GASPIN, Joëlle CARBON-LENOIR, Julien CHAMPAIN, Pauline MARSAULT, Laurent MOINAUX.

**Etaient absents** : Charlotte MELNICK et Sophie GOUBY.

**Avaient donné pouvoir** : Monique BOURDAIS à Monsieur le Maire, Didier CUDELOU DE BAQUE à Nicole GUYON, Céline LECOEUR à Colette CRIEF, Denis LEBLANC à Emmanuel PORCQ, Annie RICHARDOT à Anne-Marie DEPAIGNE, Pascal FATON à Pauline MARSAULT.

Monsieur Sébastien DELANOE est élu secrétaire de séance.

### **SOMMAIRE**

- Budget primitif 2018 Ville
- Budget primitif 2018 Grand Hôtel
- Budget primitif 2018 Eau
- Budget primitif 2018 Lotissement 2NAb
- Budget primitif 2018 Location à usage professionnel
- Budget primitif 2018 Spectacles
- Budget primitif 2018 Lotissement de Villiers
- Retrait de l'ordonnancement juridique de la décision modificative N°1 ville et adoption d'une nouvelle décision modificative
- Décision modificative N°2 ville
- Décision modificative N°1 lotissement de Villiers
- Solde de la subvention à l'EPIC des activités économiques de loisirs
- Octroi d'une subvention à la société hippique
- Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'AS Cabourg Judo-Jujitsu
- Octroi d'une subvention à l'Ecole Saint Louis pour la classe neige
- Avance sur subvention à l'association Cabourg Basket
- Confirmation garantie d'emprunt Calvados Habitat
- Tarifs patinoire 2018
- Tarifs St Valentin 2018
- Tarifs droits de place du marché 2018
- Tarifs terrasses 2018
- Tarifs droits de voirie stationnement des manèges 2018
- Tarifs reprographie 2018
- Tarifs téléalarme 2018

- Tarifs redevances (cirques, droit de chasse, emplacement taxis) 2018
- Tarifs piscine 2018
- Tarifs Garden en fleurs 2018
- Tarifs location terrain football 2018
- Tarifs location la Sall'in 2018
- Tarifs location salle polyvalente de l'hippodrome 2018
- Tarifs location espace culturel Bruno Coquatrix 2018
- Tarifs location salle des fêtes, des mariages, de l'artisanerie et du gymnase 2018
- Tarifs location de matériel du pôle logistique 2018
- Tarifs location décoration florale 2018
- Tarifs cimetièrre 2018
- Information sur les tarifs du golf, du tennis et de l'établissement des bains 2018
- Remboursement des frais de représentation du Directeur général des services
- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT
- Rapport DSP Club de plage du mini-golf, école de voile, Canard Club et Restaurant de la plage et de la plage privée du Grand Hôtel 2016
- Conventions relatives à la politique de mécénat
- Convention relative à l'implantation d'une signalétique Flixbus
- Convention de délégation de service public dans le cadre de l'EPIC des activités économiques de loisirs
- Convention avec l'Office de Tourisme relative à la Patinoire et la Saint Valentin
- Autorisation de signer un bail avec le cabinet médical
- Autorisation acquisition parcelle AV 78 à la SCI Cab
- Achat affiches anciennes de la ville
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Subventions Soliha
- Convention SDEC Energie - effacement des réseaux avenue Charles de Gaulle
- Convention SDEC Energie – effacement des réseaux avenue Ste Thérèse, avenue des Arts, avenue Normandie, avenue des Sports et avenue Saint Michel
- SDEC – travaux avenue des Devises
- Convention d'occupation domaniale - installation et hébergement d'équipement de télé relève en hauteur
- Tableau des effectifs
- Mise à disposition personnel ODTI et EPIC

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de procès-verbal de compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre suite à un incident technique.

Monsieur le Maire annonce que suite à la démission de Sophie Gouby, le suivant dans la liste est Benoit Sartre qui, pour des raisons professionnelles, ne peut pas être conseiller municipal. Nous aurons donc le plaisir d'accueillir Julia Portigliatti qui sera conseillère municipale.

### **Sébastien Delanoë**

La ville de Cabourg a fortement soutenu les opérations avec Oussouye depuis 2012 et en particulier depuis 2 ans. Ainsi une nouvelle association « *Dives-Cabourg- un pont pour Oussouye* » a été créée en lien avec la ville de Dives-sur-Mer. Il nous a semblé important de pouvoir présenter aux deux conseils municipaux qui nous ont soutenu, les différentes actions qui ont pu être engagées depuis deux ans.

Sébastien Delanoë laisse la parole aux membres de l'association qui vont présenter un diaporama sur les actions réalisées.

#### Présentation du premier projet :

Se rendre au Sénégal à Oussouye en Casamance dans le but de faire connaissance avec le service de l'OJACS (Oussouye Jeunesse Association Culturelle et Sportive). C'est une association qui essaie de se développer un peu comme un centre de loisirs, pour faire connaître la culture et apprendre des uns et des autres autour d'un chantier participatif. Des travaux ont été mis en place pour faire un monument et une fresque autour de nos valeurs et de nos symboles.

Ce diaporama présente les jeunes d'Oussouye avec le Roi, le préfet, la Mairie d'Oussouye, et les photos du chantier.

#### Présentation du 2eme projet :

Permettre à de jeunes Sénégalais de venir en France pour découvrir la culture française auprès des Centres de Loisirs de Dives-sur-Mer et de Cabourg. Ils ont visité plusieurs villes françaises : Paris - Nantes – Rennes - Saint Malo et le Mont St Michel. Ils ont également participé au « Diner sur la Digue ». Une soirée Sénégalaise a été organisée afin de présenter la culture Sénégalaise aux habitants de Dives et de Cabourg.

#### **Sébastien Delanoë**

Le FONGEP nous a soutenu au travers d'une subvention de 7 000 euro. Cette subvention a été donnée la première année ainsi que la deuxième année. Il y a eu des retombées dans la presse avec la participation aux deux journées des associations, récoltant des fonds lors de la vente à la buvette. Il y a eu des présentations de soirées au cinéma avec les différents acteurs, familles et partenaires ainsi qu'une présentation du monument qui a été réalisé à Oussouye qui symbolise nos liens entre Ziguinchor et le Cap Ski ring à Oussouye. Ce sont des opérations entre 20 000 et 22 000 euros. 4 000 euros ont été financés par la ville de Cabourg, 4 000 euros par la ville de Dives-sur -Mer, 7 000 euros par l'Etat et le reste grâce à des actions organisées par les jeunes en France, par les partenaires Sénégalais, et par les jeunes eux-mêmes qui ont contribué à titre personnel. Cet été, les Sénégalais sont intervenus auprès des écoles de Cabourg et de Dives-sur-Mer. Actuellement Olivier et Wally sont présents sur nos structures jeunesse de Cabourg et de Dives.

Pour les enfants c'est aussi une ouverture sur d'autres cultures, la découverte de chants, la découverte d'autres habitudes, d'autres manières de vivre.

#### **Monsieur le Maire**

On peut féliciter tout le travail de cette association, le travail des jeunes qui accompagne Sébastien. J'ai eu le plaisir de les rencontrer à la fois lors du « Diner sur la Digue » et lors de différentes manifestations, et également quand j'étais moi-même à Oussouye, cela est précieux pour les jeunes du territoire qui s'ouvrent à d'autres cultures.

### **Emmanuel Porcq**

J'aimerais savoir éventuellement la suite que vous entendez donner à ces opérations. Est-ce que dans votre esprit germe une continuité et sous quelle forme ?

### **Sébastien Delanoë**

Notre action a été citée en exemple lors des assises régionales de la mobilité des jeunes fin octobre au Havre, organisées par la Région et les services de l'Etat. C'était une des rares fois où il y avait une réciprocité dans les actions. Le deuxième point est le travail humain construit autour de ces actions, notamment dans le partage avec les jeunes et l'accompagnement dans les structures pour les jeunes à Oussouye. Notre objectif serait de pouvoir retenter de nouvelles actions permettant à d'autres jeunes de repartir au Sénégal l'année prochaine, et aussi dans deux ans de réaccueillir à nouveau des jeunes concentrés autour de l'animation et des structures pour l'accompagnement des enfants.

### **Monsieur le Maire**

Nous allons reprendre l'ordre du jour du Conseil municipal, en commençant par Monsieur Jean Bruneel, trésorier de Cabourg.

### **Monsieur Jean Bruneel**

Je vais vous présenter l'analyse financière rétrospective que j'ai eu l'occasion de vous remettre cette année. Il s'agit d'une synthèse qui porte sur les réalisations budgétaires de la ville de Cabourg entre 2012 et 2016.

L'objet de cette analyse est de mettre en évidence des données significatives permettant de mesurer la santé financière de la ville de Cabourg, à partir des chiffres et des comptes administratifs que vous avez votés.

Parmi ces données significatives, il y a un certain nombre que vous connaissez déjà. On va examiner ensemble la capacité d'autofinancement de la ville : CAF que l'on appelle aussi Epargne Brute.

On verra aussi, qu'à l'issue de l'exécution des opérations d'investissement, on peut établir un résultat cumulé des deux sections fonctionnement et d'investissement. C'est ce que l'on appelle le fonds de roulement, on évaluera ensemble comment il évolue.

Et puis enfin, dans une dernière partie, je traiterai des marges de manœuvre à travers les problématiques de fiscalité et d'endettement.

On va traiter 5 exercices de 2012 à 2016. La ville de Cabourg se situe dans une strate de population entre 3 500 et 5 000 habitants, 12 collectivités sont identiques dans le département du Calvados. Cela permet d'établir un certain nombre de points de comparaison, comparaisons qui peuvent avoir leurs limites dans la mesure où l'on se situe en bord de mer, ce qui n'est pas le cas pour toutes les collectivités.

La ville de Cabourg appartient à un groupement à fiscalité professionnelle unique : Normandie Cabourg Pays d'Auge. La fiscalité, qui va être retraitée à travers cette étude, concerne uniquement la fiscalité ménage qui est levée par la ville de Cabourg.

La notion de capacité d'autofinancement : il s'agit d'établir une comparaison entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Le montant total des recettes et la déduction du montant des dépenses donne la « CAF brute ». C'est le montant des recettes qui ne sont pas dépensées au cours d'une année.

En 2016, pour un volume de recettes globales réelles de 14 270 000 euros, la ville a dépensé en charges réelles 11 260 000 euros. On parle de charges réelles et de recettes réelles parce qu'elles correspondent à un encaissement ou à un décaissement.

En 2016, la CAF s'est élevée à 3 017 000 euros. Alors qu'en 2012 on était à 2 600 000 euros, soit une progression de 14.8 %. Il s'agit d'un effet double, à la fois de diminution des charges de fonctionnement et d'une progression des produits de fonctionnement. L'importance de la CAF, est à mesurer chaque année au regard de la dépense qui vient en face pour rembourser la part en capital des emprunts. Ce qui est vrai pour la ville de Cabourg.

- **Les ressources fiscales** représentent en 2016 plus de 80 % des produits réels de fonctionnement (74.9 % en 2012)
- **Les dotations et participations** 11.7 % du budget de produits réels (17% en 2012)
- **Les autres produits réels** 7,5% du total sur l'année 2016

Les ressources fiscales représentent 80% du montant total des recettes. Pour l'année 2016 cela représente 11 500 000 euros et pour 2012, 10 535 000 euros, soit une progression de 9.5 %.

#### **Emmanuel Porcq**

Des constats qu'il faut peut-être marteler sous votre contrôle. On voit bien que l'on a une augmentation de 14% mais on reste sur des chiffres qui s'avoisinent, nous ne sommes pas non plus sur une augmentation phénoménale de CAF. On a eu un pic l'année passée, qui s'explique par des retards d'investissements dus à la mise en place de la municipalité en 2015. On voit l'effondrement des dotations globales de fonctionnement qui est très parlant. Heureusement que l'assiette de la fiscalité augmente. Ce ne sont pas les taux qui augmentent, mais le nombre de foyers fiscaux.

#### **Monsieur Bruneel**

Ce total de 11 500 000 euros de ressources fiscales est constitué essentiellement des impôts directs qui sont levés par la ville, à hauteur de 8 855 000 euros pour l'année 2016 soit 77%. Une part de fiscalité perçue par la ville est reversée ensuite à hauteur de 257 000 euros (le FNGIR et le FPIC). La commune perçoit une part de fiscalité qui lui vient de l'intercommunalité, une part constante qui a été déterminée au regard des compétences qui ont été transférées : avec le produit de taxe professionnelle de la ville : 476 000 euros sur 2016.

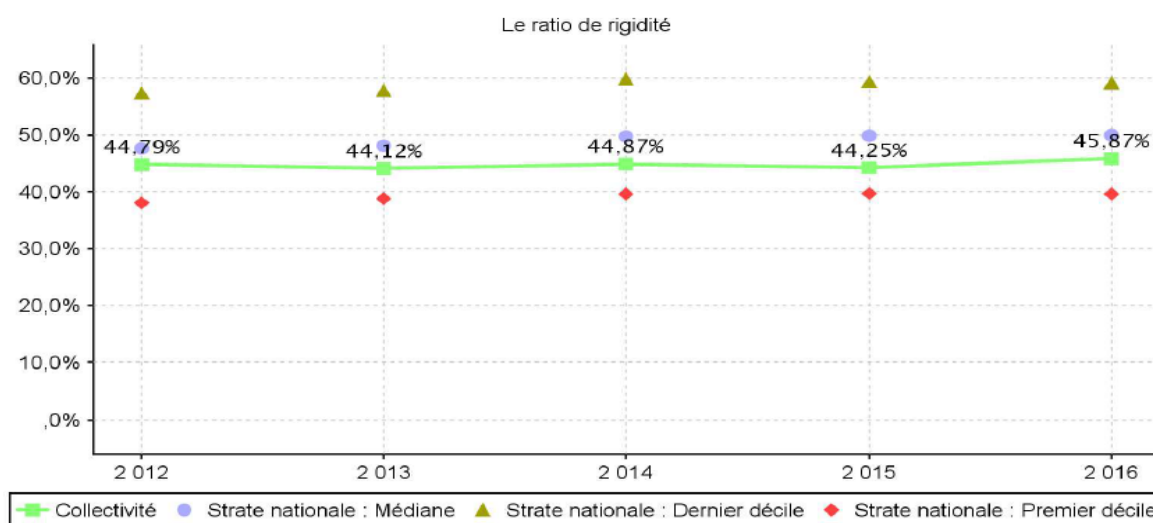
- **Les autres impôts et taxes** représentent 21% du total des 11 500 000 euros, soit 2 400 000 euros. On trouve essentiellement les droits de mutations à hauteur de 800 000 euros en 2016, le produit des jeux du Casino, 950 000 en 2016, la taxe sur l'électricité 200 000 euros et également les droits de stationnements qui figurent dans cette rubrique autres impôts et taxes perçus.
- **Les dotations** : la DGF et les autres dotations. On voit bien ce que disait Monsieur Porcq, qu'effectivement la part des dotations va en diminuant : 2 438 000 euros en 2012 pour atteindre 1 672 000 euros en 2016.
- **Les autres produits**, qui ne concernent ni la fiscalité ni les dotations, que l'on appelle « les autres produits réels », représentent 7,5 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement, soit 1 071 000 d'euros en 2016, ils ont légèrement diminué depuis 2012 (1 080 000 euros).

Passons aux charges réelles de fonctionnement. Elles sont composées de 4 éléments : les charges de personnel, les subventions-participation-contingent, les charges financières et les autres charges.

La plus grosse part est composée par les charges de personnel. Elles représentent plus de la moitié du budget : 52% une progression de 8,7% sur 5 années. Pour les autres rubriques, nous avons une diminution.

### 1.1.3 / COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manoeuvre de la collectivité est faible.



Il y a une ligne médiane qui se situe autour de 50%. On a la moitié des communes de même catégorie qui est au-dessus et l'autre moitié qui est au-dessous. La ville de Cabourg est à 45%. Elle est dans la partie la plus favorable, la ville de Cabourg est parfaitement en mesure de supporter ses charges incompressibles.

Ce qui est important de retenir dans l'ensemble des éléments que je viens d'aborder, issus de la section de fonctionnement de vos comptes administratifs, c'est la différence entre les dépenses et les recettes : la CAF. La capacité d'autofinancement qui représente le chiffre de 3 000 000 d'euros. Ce chiffre est important puisqu'il permet de rembourser la part de capital des emprunts de la ville. Une CAF, en progression de manière relativement faible mais qui représente 21 % des produits de fonctionnement. C'est un élément fort de la ville de Cabourg.

Je vais examiner avec vous l'investissement dont le niveau atteint 2 350 000 euros en 2016. C'est un élément très variable selon les projets de la ville. On a atteint 4 900 000 euros sur l'année 2013. Ce qui est intéressant à retenir c'est que cela représente 625 euros par habitant sur l'année 2016 contre une moyenne qui se situe autour de 400 euros.

Une fois que l'on a cité les dépenses d'investissement, il est intéressant de déterminer comment on va les financer.

La CAF que l'on parvient à dégager sur la section de fonctionnement, une fois que l'on aura payé dessus la part en capital des emprunts, s'appelle la CAF NETTE, directement

disponible pour financer des investissements. Sur une CAF brute de 3 000 000 euros en 2016, une fois remboursée la dette en capital des emprunts à hauteur de 1 300 000 euros, on a un volume disponible de 1 660 000 euros pour financer les investissements. Cette somme ne suffit pas à financer les investissements. Il faut y ajouter toutes les recettes qui viennent de l'extérieur de la ville.

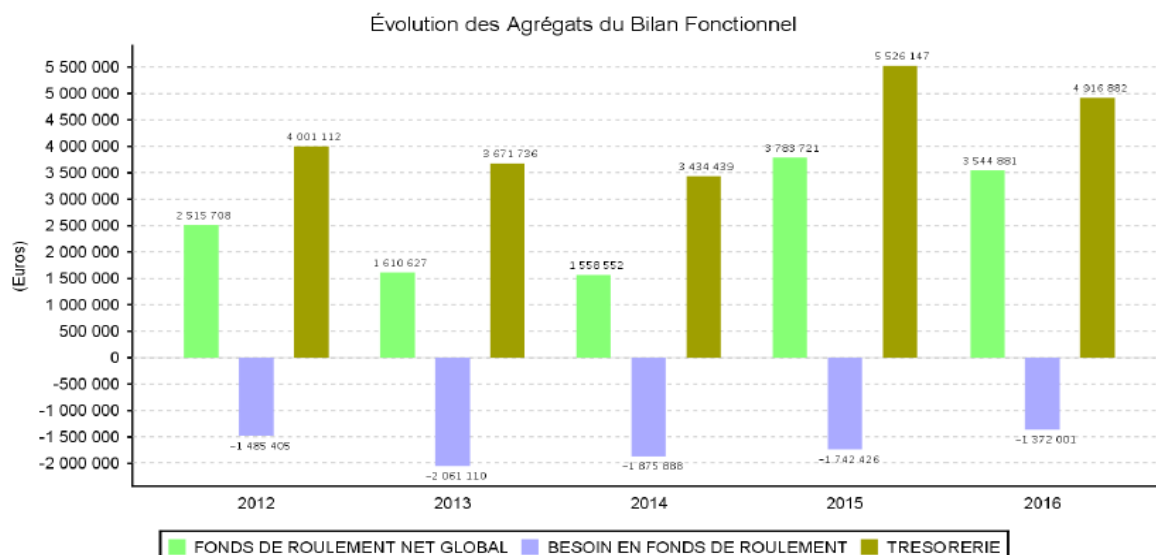
En €	Calcul du financement disponible				
	2012	2013	2014	2015	2016
Produits réels de fonctionnement	14 072 853	14 214 270	14 213 118	14 645 440	14 278 703
- Charges réelles de fonctionnement	11 443 297	11 252 069	11 415 555	11 008 104	11 260 858
= CAF Brute	2 629 556	2 962 201	2 797 563	3 637 336	3 017 845
	2012	2013	2014	2015	2016
- Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées	2 906 713	1 116 704	1 216 953	1 293 361	1 357 609
+ Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	0	0
= CAF Nette	-277 157	1 845 497	1 580 611	2 343 975	1 660 236
	2012	2013	2014	2015	2016
+ Autres ressources d'investissement	1 967 256	1 204 456	12 985	0	55 010
+ Produits de cessions d'actifs	1 346	10 509	292 640	1 060	6 200
+ Variation des ressources propres	973 164	944 933	708 772	722 256	394 140
- Remboursement des autres dettes	720	1 558	432	378	1 100
= Financement disponible	2 663 888	4 003 836	2 594 576	3 066 914	2 114 486
	2012	2013	2014	2015	2016
Emprunts de l'exercice	1 800 000	0	1 345 500	767 850	0

Ce qui est intéressant à comparer ce sont les financements disponibles pour les investissements que l'on a réalisés.

Financements disponibles sur l'année 2016 : 2 114 000 euros, si l'on compare ce volume de recettes aux dépenses (230 000 euros), nous avons 200 000 euros de dépenses supplémentaires par rapport aux recettes. La commune va devoir piocher dans ses réserves, ce que l'on appelle le fonds de roulement.

Le fonds de roulement représente, en terme budgétaire, le cumul des deux sections fonctionnement et investissement : 3 500 000 euros.

Dans la caisse de la commune, qui est tenue par la trésorerie de Cabourg, il y a 4 900 000 euros. Il y a des budgets annexes (1 400 000 euros) qui ne sont pas retracés ici et qui génèrent de la trésorerie, c'est pourquoi nous pouvons noter cette différence.



Ce qui permet d'avoir les excédents budgétaires de la ville à hauteur de 3 500 000 euros, auxquels s'ajoutent les excédents budgétaires des budgets annexes, pour un montant global disponible, en termes de trésorerie, qui s'élève pour la ville de Cabourg à 4 900 000 euros.

**Le fonds de roulement doit être d'un niveau suffisant pour couvrir le décalage entre le paiement des dépenses et encaissement des recettes.**

La ville de Cabourg doit ainsi régler en moyenne 30 852 euros de dépenses réelles de fonctionnement par jour (11 260 858 euros par an). Son fonds de roulement au 31/12/ 2016 représente presque 4 mois de dépenses (115 jours).

Il équivaut également à 941 euros par habitant, ce qui le place au-delà des moyennes départementale et nationale (307 euros par habitant pour l'ensemble des communes françaises de même catégorie).

Quelles sont les marges de manœuvre dont disposent la ville ?

Les recettes de fiscalité directe locale sont essentiellement réparties entre la taxe d'habitation (41.35 % des trois taxes sur les ménages levés par la commune) et le foncier bâti (58.19% des trois taxes).

Jusqu'à présent, la ville de Cabourg n'a pas agi sur ses taux d'imposition. Ils sont restés constants sur la période étudiée.

La progression qui existe en matière de recettes fiscales, sur les 5 années est quasiment de 10% (fiscalité ménages).



**En € Bases nettes "ménages"**
**Repères - 2016**

	2016	Commune	Strate départementale En € / hab
Taxe d'habitation (TH)	29 755 632	7 899	2 660
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	17 899 629	4 752	1 962
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	113 049	30	22
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	0	0

**Taux des impôts locaux votés par la commune**
**Repères - 2016**

	2012	2013	2014	2015	2016	Strate départementale
Taux TH et THLV	12,29 %	12,29 %	12,29 %	12,29 %	12,29 %	12,93 %
Taux FB	28,75 %	28,75 %	28,75 %	28,75 %	28,75 %	24,22 %
Taux FNB	35,00 %	35,00 %	35,00 %	35,00 %	35,00 %	37,39 %
Taux fixe TAFNB	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux CFE	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

La ville a décidé par le passé, d'exonérer un certain nombre de bases de taxes d'habitation, par des délibérations qui ont été prises.

**Réductions de bases TH décidées sur délibération par la commune**

2016	Taux d'abattement appliqué	Date de la délibération	Montant des bases exonérées sur délibération (en €)
<b>Abattements obligatoires</b>			
Abattements «personnes à charges» (PAC) rangs 1 et 2 (cas général) sur délibération de la commune (1)	10,0 %	-	0
Abattements «personnes à charges» (PAC) rangs 3 et + (cas général) sur délibération de la commune (2)	15,0 %	-	0
Abattements «personnes à charges» (PAC) rangs 1 et 2 (ancienne contribution mobilière de 1973) sur délibération de la commune	-	-	0
Abattements «personnes à charges» (PAC) rangs 3 et + (ancienne contribution mobilière de 1973) sur délibération de la commune	-	-	0
<b>Abattements facultatifs</b>			
Abattement général à la base de la commune	0,0 %	14/06/1980	787 330
Abattement spécial à la base de la commune	15,0 %	14/06/1980	95 564
Abattement spécial handicapés à la base	0,0 %	-	0
<b>Total des abattements en TH sur délibération</b>			<b>882 894</b>

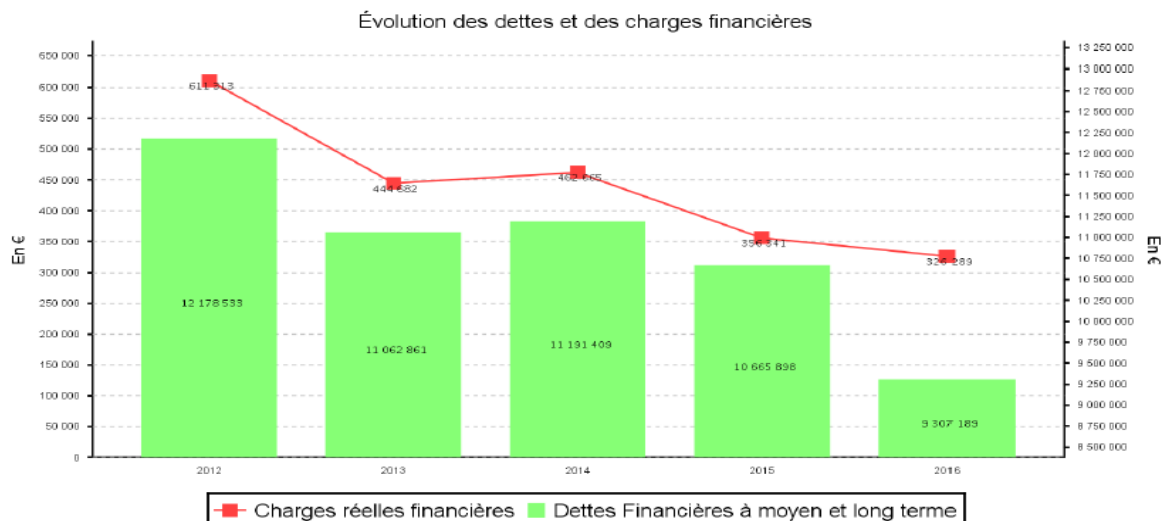
(1) Taux minimum légal : 10 % en métropole et 5 % dans les DOM.

(2) Taux minimum légal : 15 % en métropole et 5 % dans les DOM.

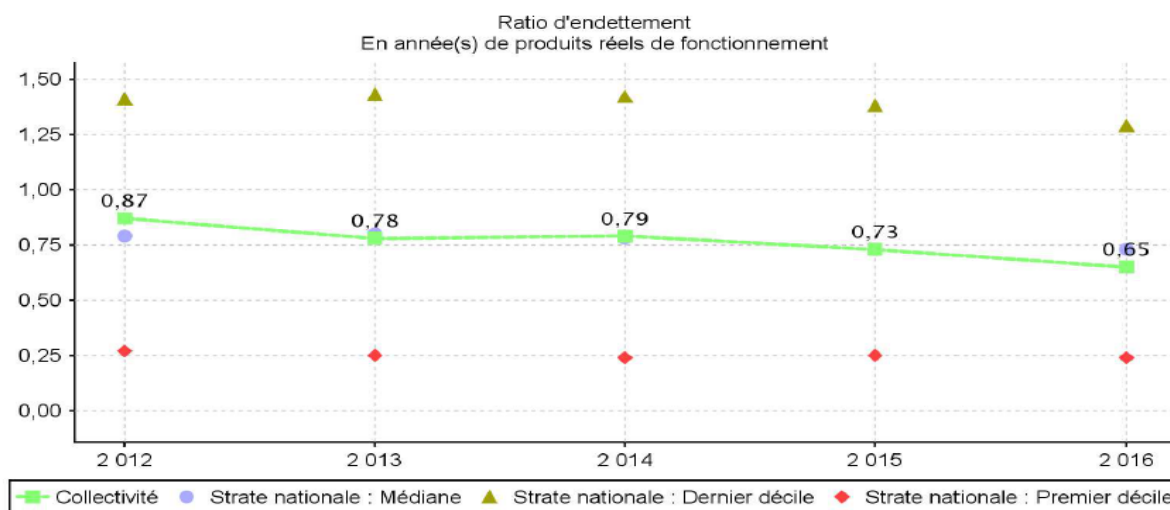
Les autres manœuvres possibles, l'endettement.

La ville de Cabourg est dans une phase de désendettement depuis 5 années.

### 3.2 / ANALYSE DE L'ENDETTEMENT



Puisqu'on était à un volume de dette de 12 000 000 euros en 2012, on se retrouve à 9 300 000 sur fin de l'année 2016. Dette qui représente 2 400 euros par habitant de la ville de Cabourg.



Il faudrait à la commune entre 7 et 8 mois de produits de fonctionnement pour rembourser l'intégralité de sa dette en 2016. Sur l'ensemble de la période, ce ratio est toujours inférieur à une année de recettes réelles.

Le niveau moyen de la strate nationale médiane se situe autour de 0,75 d'une année (cela fait 9 mois) de produits de fonctionnement nécessaires en moyenne pour éteindre la dette des villes ayant la même strate de population.

Pour la ville de Cabourg, nous sommes en dessous de la moyenne (0,65).

La situation financière de la ville de Cabourg apparaît plutôt favorable sur les 5 derniers exercices.

### **Monsieur le Maire**

Merci infiniment pour cette présentation, à la fois claire, détaillée, circonstanciée et extrêmement rassurante et qui conforte les actions que nous menons depuis trois ans, à la fois sur le désendettement de la ville et une meilleure gestion des dépenses publiques.

Au regard des craintes sur les baisses de dotations, des craintes sur les budgets des communes en général, le dernier Conseil Municipal et celui-ci en sont la traduction. La baisse de la dette est conséquente et nous fait passer dans les villes dont les voyants sont au vert. Après les très nombreuses années successives difficiles, Cabourg revient de loin. Il faut saluer l'ensemble des Maires qui ont contribué à ce résultat. Je salue l'action à la fois de Jacques Porcq et de Jean-Paul Henriot qui avaient tous les deux cette vision de baisser la dette.

Nous allons aller plus loin, car on arrive à la fois à maintenir la dette et à préserver l'investissement. Aucune ville n'aura autant fait pour le patrimoine au cours de son mandat. Le patrimoine de Cabourg était vraiment en déshérence, ce n'est pas pour rien qu'il y a un Adjoint au patrimoine. On a engagé une politique de cessions des biens, avec récemment la colonne entre le Grand Hôtel et le Casino, qui depuis plus de 20 ans était dans un état déplorable, la maison Avenue Pasteur, qui a enfin trouvé preneur. Cela nous permet de créer des projets nouveaux d'investissement, comme le Pôle social, le Garage Palace, une grande réfection de la Mairie, cet investissement va pouvoir se faire vers les services sans toucher aux impôts qui auraient été la facilité de nombreuses équipes municipales. Encore merci Monsieur Bruneel pour cette présentation.

### **Joelle Carbon-Lenoir**

Il n'était pas très délicat de ne pas avertir l'opposition que Monsieur le Receveur était là ce soir. Idem pour la présentation sur Oussouye.

### **Monsieur le Maire**

Tous les ans, le receveur vient présenter les comptes. L'année prochaine on vous le précisera dans l'ordre du jour.

### **Emmanuel Porcq**

Je remercie Monsieur le Trésorier, la présentation me paraît très lumineuse. Il faut persévérer la politique que nous menons vous l'avez comprise. Notre politique, c'est d'avoir ajusté les impôts vers la baisse pour compenser la hausse de la part ménage de la Communauté de Communes. C'est un choix politique fort, puisque nous allons voir que ça va impacter nos ressources municipales d'une façon assez prégnante. On voit que les équilibres restent fragiles. C'est grâce à l'augmentation des bases que l'on arrive à ce niveau de recettes fiscales, puisque l'on arrive à juguler la perte des dotations de fonctionnement et autres subventions de l'Etat et autres collectivités. C'est assez ténu. Il faut que l'on poursuive l'effort du 011 d'une manière assez drastique pour maintenir notre capacité d'autofinancement et baisser la dette pour la mettre à un niveau, qui nous paraît raisonnable pour la ville de Cabourg. C'est vrai aussi, qu'il y a peut-être une pierre dans notre jardin. J'ai besoin de votre éclairage, par rapport aux strates départementales ou ce que vous connaissez. Est-ce que vous ne pensez pas que notre masse salariale est un peu lourde ? Je le dis en tant que chef d'entreprise. On sait que l'on a un ratio plus ou moins dit de 40% dans nos comptes de professionnels. Est-ce que c'est la vérité dans les collectivités ou pas. On sait pourquoi on a cette masse-là.

### Monsieur Bruneel

La masse salariale de la ville de Cabourg représente 1 500 euros par habitant, si on compare avec les communes de même strate de population on est autour de 770 euros en montant par habitant. On compare des villes du même nombre d'habitants mais qui ne sont pas toutes en bord de mer. C'est pour cette raison que j'évite les comparaisons, dès lors que l'on a une spécificité comme la vôtre, on a forcément plus de dépenses, plus de recettes sur l'ensemble des secteurs d'activités.

### Emmanuel Porcq

On est sur un phénomène balnéaire, de station touristique qui mérite évidemment une recrudescence de personnel. On travaille sur ce point.

### Monsieur Bruneel

Dans toutes les communes, c'est la part la plus importante des dépenses de fonctionnement et il n'est pas rare qu'elle atteigne ce niveau.

### Monsieur le Maire

C'est un sujet majeur dans la gestion d'une entreprise ou d'une collectivité avec ce bémol dans la fonction publique, car il est plus difficile d'organiser une gestion plus rationnelle du personnel. Par définition, le fonctionnaire étant irrévocable, on a aussi un héritage sur cet aspect-là. On peut se féliciter d'avoir à Cabourg des fonctionnaires de grandes qualités, qui sont investis et je tiens à les remercier encore plus aujourd'hui. Ils étaient dans toutes les rues de Cabourg pour régler les problèmes liés à cette tempête qui souffle depuis cette après-midi.

Au regard de la taille de Cabourg, d'une station balnéaire et de tout ce qui est évènementiel si l'on compare Cabourg à des communes de moins de 5 000 habitants, on se situe dans les ratios en termes de personnel.

### Monsieur le Maire

Voici le compte-rendu des décisions du Maire :

- Signature d'un marché de fourniture et de livraison d'articles de peinture pour les lots 1 et 2 avec la Société Couleurs de Tollens,
- Signature d'un marché de fourniture et de livraison d'articles de peinture pour le lot 3 avec la Société Marcelot Décor,
- Signature d'une convention d'occupation précaire d'un studio avec Madame Jessica Luzardo, assistante d'anglais, pour un montant de 300 euros TTC par mois,
- Signature d'un contrat de cession avec la société La Triple Cloche pour un spectacle en date du 27 décembre 2017 pour un montant de 1500 euros TTC et 554 euros TTC,
- Signature d'un contrat de cession avec Angama Prod pour un spectacle en date du 11 février 2018 pour un montant de 5000 euros TTC,
- Signature d'un contrat de cession avec Sudden Théâtre pour un spectacle en date du 24 février 2018 pour un montant de 5275 euros TTC,
- Signature d'un contrat de cession avec l'Orchestre Régional de Normandie pour un concert conférence en date des 20 et 21 avril 2018 pour un montant de 4220 euros TTC,

- Signature d'un contrat de location des photocopieurs et imprimantes avec la Société Desk pour un montant de 1800 euros TTC jusqu'au 20 septembre 2017,
- Signature d'un marché pour l'acquisition de véhicules utilitaires pour le lot 1 avec la société Renault Retail Group Caen,
- Reconduction du marché de prestations juridiques pour les lots 1 et 2 avec les Cabinets Fayol et associés et Selarl Juriadis,
- Augmentation de l'avenant N°1 du marché de prestations juridiques pour le lot 1,
- Signature de l'avenant N°1 à la convention avec Monsieur Jean-François Saussaye relative aux dates du marché de brocante,
- Signature du marché de fourniture et de maintenance de matériel de reprographie avec la Société Desk,
- Augmentation de l'avenant N°3 au marché animation et gestion de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement extra et périscolaire,
- Signature d'un contrat de location des photocopieurs et imprimantes avec la Société Desk pour un montant de 1800 euros TTC jusqu'au 19 octobre 2017.

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu de décisions.

**Monsieur le Maire ouvre la séance**

**Monsieur le Maire**

Madame la première Adjointe je vous propose de commencer par le budget de la ville.

**Madame la première Adjointe présente la première délibération.**

### **1-Budget primitif 2018 Ville**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre dernier,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Les crédits inscrits au budget primitif 2018 de la ville font suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 13 novembre 2017.

Le travail engagé par la municipalité en vue de rechercher des économies au niveau des dépenses ainsi que l'optimisation des recettes permettent à la section de fonctionnement de dégager un excédent prévisionnel de 1 627 734,28 €, hors reprise de résultat, pour financer une partie des dépenses d'investissement. Les dotations aux amortissements contribuent à augmenter cet autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 968 971,43€.

#### Au niveau des contraintes exogènes

- Même si l'enveloppe des concours financiers versés par l'Etat est gelée en valeur, la dotation forfaitaire de la commune devrait diminuer pour les raisons évoquées lors du débat d'orientation budgétaire.

- Le fonds de péréquation intercommunal devrait augmenter.

- Le transfert de l'office de tourisme et de la surveillance de la plage à NCPA, se traduit par une baisse de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes pour atteindre la somme de 134 483 €.

- Pour compenser l'augmentation des taux de NCPA liée à la fusion des intercommunalités, la baisse prévue des taux de la commune, va engendrer une diminution des recettes de la fiscalité directe locale, soit une baisse d'environ 178 207 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 13 741 498,07 €

Le programme des dépenses d'investissement correspond au programme pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire, à l'exception du projet concernant le pôle logistique pour lequel 600 000 € sur les 1 200 000 € de crédits mis dans le PPI en 2018, sont décalés sur l'année 2019. Il en est de même pour le projet de parking végétalisé.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 11 846 762,13 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Ville 2018 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

### Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 13 741 498,07 €	Recettes : 13 741 498,07 €
----------------------------	----------------------------

### Section INVESTISSEMENT

dépenses : 11 846 762,13 €	Recettes : 11 846 762,13 €
----------------------------	----------------------------

#### Nicole Guyon

Le budget primitif de la ville pour 2018 présente une caractéristique particulière, c'est que nos recettes vont diminuer comme on vous l'a indiqué précédemment, nous intégrons dans nos impôts et taxes le pacte fiscal qui a été voté au niveau de la Communauté de Communes. Ce qui représente pour Cabourg une diminution de ses ressources « Impôts et taxes » de 178 807 euros.

Le fonds de compensation diminue aussi des activités qui ont été transférées, la surveillance de la plage et l'Office de Tourisme ce qui représente moins de 211 281 euros, mais les charges vont être réduites d'autant.

Les dotations et subventions participation sont proposées à moins 190 000 euros.

100 000 euros pour la réalisation globale de fonctionnement, une estimation puisque nous sommes au mois de décembre, on ne connaît pas encore ce qui va nous être retiré.

44 644 euros se sont les fonds de péréquations qui diminuent et les emplois aidés puisqu'il n'y en aura plus au court du budget 2018 moins 63 247 de recettes.

Les excédents des budgets annexes que vous avez vu sur le budget 2016 mais qui ne seront pas reportés en 2018 : moins 223 287 d'excédents de budget annexe qui ne seront pas reportés. En 2017, on a récupéré l'excédent de l'Office du Tourisme pour 122 519 euros, c'était une recette exceptionnelle que nous n'aurons pas en 2018.

On réalise des travaux des entrées de ville en tir, ce qui fera une recette de 234 000 euros qui sera pris sur la section des investissements.

Les dépenses ont été revues en conséquence puisque vous avez vu que depuis un certain temps on ajuste toujours nos recettes avec nos dépenses, cette année on a demandé aux services de faire un effort important sur le 011. Il y a eu une diminution sur le 011 de 188 381 euros, c'est important.

Je suis très heureuse de voir que les services ont pu répondre à notre demande. Notamment le service de la communication, avec des activités qui ont été supprimées, comme le MUD DAY. La suppression des produits phytosanitaires, qui représentaient 44 000 euros dans le budget. Nous avons une suppression de dépenses de 24 900 euros.

Nous n'avons pas de frais de contentieux depuis 2 ans, nous trouvons raisonnable de les supprimer soit 41 000 euros de prévisions de frais de contentieux. On avait aussi 25 000 euros de dotations pour un projet d'exposition, en 2018 il n'y aura pas d'exposition à l'extérieur. On a supprimé aussi 13 500 euros en documentation et frais d'étude, en réduisant le nombre d'exemplaires et toutes les documentations auxquelles on faisait appel. Les frais de personnel ont été réduits de 188 523 euros, il s'agit de la suppression de la plage et des emplois aidés.

Le compte 65, ce sont les subventions aux associations. Le 65 est reporté à l'identique puisque les subventions n'ont pas été encore discutées avec l'adjoint aux associations. On a supprimé 27 000 au titre de la subvention pour EPIC.

Les charges financières baissent puisque notre dette baisse, les charges financières baissent pour 34 990 euros et les charges exceptionnelles diminuent de 28 338 euros, la subvention annexe spectacle est maintenue à 63 000 euros, c'est le montant qui a été sollicité par la commission Culture. Nous n'avons pas pesé sur toutes les décisions prises par les commissions.

Notre budget dégage un autofinancement de 1 627 734 euros ce qui est particulièrement satisfaisant puisqu'il n'y a pas l'intégration des résultats des exercices antérieurs.

L'équilibre du budget s'établit à 13 741 498 euros avant l'affectation des résultats.

#### La section d'investissement

Le montant global des investissements est de 10 508 125 euros, une partie de ces investissements sont inscrits dans les autorisations de programmes budgétés sur plusieurs exercices, cette section s'équilibre avant affectation des résultats, et j'insiste là-dessus par un emprunt de 4 178 257 euros, il s'agit d'un équilibre de la section d'investissement comme vous le savez 10 000 000 d'investissement ne seront pas réalisés au cours de l'exercice 2018 mais cela nous permet d'avoir des programmes dont on pourra suivre l'évolution année après année. Les emprunts se libèrent aussi en fonction de nos besoins. Nous avons une capacité d'autofinancement satisfaisante.

#### **Julien Champain**

Si je compare l'ordre du jour de l'année dernière à celui du budget 2018, il y avait 7 points à l'ordre du jour, il y en a 57 aujourd'hui, cela ne favorise pas les interventions ni des débats pointilleux sur le budget.

#### **Monsieur le Maire**

Vous avez toujours un ordre du jour très dense sur les budgets dans tous les conseils Municipaux, c'est le jour où tous les budgets primitifs sont à voter ainsi que les tarifs.

#### **Julien Champain**

Nous voterons contre ce budget, car c'est un budget à notre sens électoraliste, étant donné que tous les investissements que vous allez déclencher engendreront des inaugurations de

construction de bâtiments entre 2019-2020. Nous ne trouvons cela pas très moderne pour un Maire comme vous et de plus nous n'aurions pas fait le même choix d'investissements.

**Nicole Guyon**

Je rappelle que les investissements étaient dans notre programme en 2014, on a dû essayer une nouvelle élection en 2015, ce qui nous laissait peu de temps pour les mettre en place. Aujourd'hui vous avez vu, le DOB, je ne reviens pas dessus mais tous nos investissements sont effectivement inscrits au DOB pour pouvoir démarrer de façon plus rapide. Nous faisons les budgets aujourd'hui au lieu de les faire au mois de mars comme d'habitude. Chaque projet de construction nécessite des frais d'études surtout dans notre zone. On a presque un an d'étude de projet, si on ne les inscrit pas maintenant autant dire que l'on ne fera pas de projets. Or notre programme avait des projets et il est bien normal que nous les réalisions.

**Monsieur le Maire**

Passons au vote.

**Vote : Pour 20 - Contre : 5**

## **2- Budget primitif 2018 Grand Hôtel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

En section de fonctionnement, à la demande des services techniques, des crédits sont proposés pour faire face à d'éventuelles interventions de maintenance.

En section d'investissement, à la demande des services techniques, les crédits inscrits sont prévus pour la réfection des rembarbes et le remplacement d'huisseries.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Grand Hôtel 2018 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

### **Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 59 048,00 €	Recettes : 59 048,00 €
------------------------	------------------------

### **Section INVESTISSEMENT**

dépenses : 46 207,00 €	Recettes : 46 207,00 €
------------------------	------------------------

**Nicole Guyon**

Le budget du Grand Hôtel enregistre les loyers et les travaux. Cette année on a des travaux de programmés, en 2017 des travaux réalisés sur les entrées du Grand Hôtel, en 2018 sur la terrasse. Une fois les travaux réalisés l'excédant Grand Hôtel revient dans le budget de la ville.



**Monsieur le Maire**

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

### **3-Budget primitif 2018 Eau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Ce budget fut créé en 2005 à la demande expresse de la Direction Régionale des Finances Publiques afin d'isoler la surtaxe de l'eau instituée par le Conseil municipal en 2002. Il s'agit d'une recette qui doit être affectée à des travaux pour améliorer le réseau d'eau.

L'achat d'eau au syndicat de production Nord Pays d'Auge alimente en dépenses la section de fonctionnement. La refacturation au délégataire de la ville de cet achat équilibre cette dépense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Eau 2018 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

#### **Section INVESTISSEMENT**

dépenses : 5 000,00 €	Recettes : 5 000,00 €
-----------------------	-----------------------

#### **Section d'EXPLOITATION**

Dépenses : 100 000,00 €	Recettes : 100 000,00 €
-------------------------	-------------------------

**Nicole Guyon**

Le budget primitif de l'eau ne traduit pas l'effort que nous venons de réaliser. Ce budget-là, ne concerne que l'achat de l'eau au Syndicat Nord Pays d'Auge qui nous fourni de l'eau l'été, nous la revendons à l'euro constant à notre société de distribution. Ce n'est pas là que se traduira les économies qui auront lieu. La négociation a permis d'aboutir sur 2 points importants, la baisse du forfait (constant pour tout le monde) plus la baisse du tarif de l'eau, globalement 22 %

**Monsieur le Maire**

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

#### 4-Budget primitif 2018 Lotissement 2NAb

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

A ce jour, compte-tenu des contraintes liées à la réalisation d'habitations individuelles sur cette zone, il est proposé de vendre le solde des parcelles à aménager à un lotisseur privé. Cette vente fera l'objet d'un appel à candidature avec un cahier des charges.

Le budget prévisionnel fait apparaître un sur-excédent au niveau de chaque section.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Lotissement 2NAb 2018 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

##### Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 332 444,79 €	Recettes : 2 333 000,00 €
---------------------------	---------------------------

##### Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 674 935,51 €	Recettes : 2 332 444,79 €
---------------------------	---------------------------

##### Nicole Guyon

Nous avons valorisé les terres encore en notre possession au prix de revient de la terre. C'est l'évaluation du stock. Ce budget va devoir être clos, nous réouvrons un autre budget de lotissement lorsque nous aurons nos projets plus avancés.

##### Laurent Moinaux

Nous restons vigilants à ce que cette zone soit construite pour de l'accession à la propriété.

##### Monsieur le Maire

C'est l'engagement que nous avons pris et nous allons être proactifs pour que ce dossier sorte.

Il y a l'accession à la propriété mais il y a aussi le secteur locatif qui est très en peine à Cabourg. Il faudra aussi permettre aux jeunes qui n'ont pas les moyens de construire ou d'acheter de devenir propriétaire pour pouvoir se loger à Cabourg.

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

## 5-Budget primitif 2018 Location à usage professionnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 39 800,00 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 8 770,57 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Location du Patrimoine à Usage Professionnel 2018 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

### Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 39 800,00 €	Recettes : 39 800,00 €
------------------------	------------------------

### Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 8 770,57 €	Recettes : 8 770,57 €
-----------------------	-----------------------

#### Nicole Guyon

C'est l'enregistrement des loyers du patrimoine commercial, cela ne concerne pas tout le patrimoine de la ville. Cela concerne la discothèque, les locaux des médecins, de la psychologue.

#### Julien Champain

Vous pouvez nous préciser le montant du pourcentage que reverse la discothèque à la ville de Cabourg.

#### Emmanuel Porcq

Nous avons une part de redevance fixe, ils ont été au-delà du chiffre d'affaires fixe, et nous avons une petite part de redevance par rapport au chiffre d'affaires.

#### Laurent Moinaux

Il faudrait aussi éclaircir, la part assurance des bâtiments. L'installation de la discothèque dans le bâtiment du Casino a fait exploser le coût de l'assurance à la charge de la ville. Ce qui représente 26 000 euros d'assurance, nous louons à la discothèque pour un montant de 20 000 euros annuel, plus 1 %. Il faudrait préciser le montant de la surtaxe de l'assurance.

#### Emmanuel Porcq

Vous avez absolument raison, il y a une surcote pour tous les établissements de nuit au niveau des assurances, 26 000 euros d'assurance pour la totalité du Casino. Il y a une surcote de la discothèque, on vous donnera le chiffre, mais c'était une volonté politique que nous ne regrettons pas, d'avoir créé cette discothèque.

**Vote : Pour 20**

## 6-Budget primitif 2018 Spectacles

Nicole Guyon présent le budget suivant et précise que le programme a été vu en Commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Les spectacles sont gérés en régie directe par les services de la ville. L'équilibre budgétaire s'établit grâce aux recettes liées aux entrées et à la subvention du budget principal dont le montant 2018 s'élève à 68 300 €.

Pour information, voici l'évolution des recettes liées aux entrées :

2013	2014	2015	2016
10 760,18	21 056,86	27 599,22	31 383,89

Les crédits en dépenses correspondent à la programmation culturelle de la SALL'IN décidée en commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif Spectacles 2018 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

**Laurent Moinaux**

Je reviendrai juste sur le programme, s'il pouvait y avoir un peu plus de sport, la finale de la coupe Davis par exemple.

**Monsieur le Maire**

Pour tout vous dire, on a fait plusieurs essais, autres que le football, qui n'ont eu aucun succès. On a essayé la Formule 1 à la demande de Cabourgeais, on avait également essayé le tennis au moment de la finale de Wimbledon. Cela revient très cher, puisqu'en plus du personnel et de l'organisation on doit prévoir des agents de sécurité. En revanche on fera la coupe du monde en Russie en 2018.

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

## 7-Budget primitif 2018 Lotissement de Villiers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Les travaux d'aménagements sont terminés et le budget présenté prévoit la vente des derniers lots.

Le budget prévisionnel fait apparaître un sur-excédent au niveau de chaque section.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif lotissement de Villiers 2018 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

### Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 146 089,50 €	Recettes : 205 973,52 €
-------------------------	-------------------------

### Section INVESTISSEMENT

dépenses : 145 699,19 €	Recettes : 146 089,50 €
-------------------------	-------------------------

**Nicole Guyon**

On pense vendre les deux sections qui restent disponibles. On espère obtenir des acquéreurs pour ce prix.

**Monsieur le Maire**

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

### **8-Retrait de l'ordonnancement juridique de la décision modificative N°1 ville et adoption d'une nouvelle décision modificative**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2017,

Vu la budget supplémentaire 2017,

Vu la délibération du 13 novembre 2017 concernant la décision modificative n°1 du budget ville,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Depuis le vote du budget primitif et du budget supplémentaire 2017, de nouveaux éléments entraînent la modification de certains postes budgétaires. Par conséquent, il convient de retirer de l'ordonnancement juridique la délibération du 13 novembre 2017.

Les modifications sont liées à des mises à jour du PPI (programme pluriannuel d'investissement) et des AP/CP :

- Le skate-park + 22 000 € en dépenses au titre des études et travaux complémentaires concernant la loi sur l'eau.
- L'ajustement des crédits 2017 inscrits dans l'AP n°17/01 « Pôle social et culturel », - 3 730 €.
- Le transfert de 20 000 € de crédits 2017 inscrits dans l'AP n°17/05 « Restructuration du Garden » sur les crédits de paiement 2018.
- L'acquisition du bâtiment Fleury + 370 000 €, frais de notaire inclus.
- Le décalage des travaux de confortement des berges de la DIVES en 2018, -800 000 €.

- Le décalage de la subvention liée aux travaux de confortement des berges de la Dives en 2018, -180 000 €.
- Le report en 2018 des crédits destinés à refaire les balustres sur la digue et les rampes de la digue, – 80 000 €.
- Le report en 2018 de la réalisation du terrain multisports, -117 600 €.
- Le glissement en 2018, 2019 et 2020 des crédits de paiement 2017 prévus pour l'AP n°17/03 « numérisation du patrimoine urbain, architectural et paysager » pour 120 000 €.
- Les crédits inscrits pour les travaux d'extension du cimetière sont décalés en 2018, – 50 000 €.
- Un transfert et une diminution des crédits du projet wifi public du compte 2318 eu 2315, -18 000 € (-30 000 € +12 000 €).
- Le décalage en 2018 des travaux de l'aménagement des jardins autour de l'office de tourisme, - 150 000 €.
- Le glissement en 2018 de 100 000 € de crédits de dépenses 2017 prévus pour la réalisation du musée ainsi que les crédits de recettes du mécénat pour 150 000 €.
- L'ajustement des crédits 2017 inscrits dans l'AP n°17/02 « restructuration services de la mairie », - 50 000 €.
- L'inscription des crédits de la créance à l'encontre de l'office de tourisme intercommunal, + 91 000,98 €.
- L'ajustement des crédits inscrits pour l'aménagement des combles du presbytère, - 10 000 €.
- L'inscription de nouveaux crédits pour le réaménagement des bureaux suite au déménagement du service RH dans les locaux de NCPA, + 2 800 €.
- L'acquisition d'un tableau pour le musée, + 5 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par :

- L'ajustement des crédits inscrits pour de nouveaux emprunts, - 1 011 038,30 €.
- La diminution des crédits inscrits en dépenses imprévues, - 2 800 €.

Les principales modifications de la section de fonctionnement sont liées à :

- L'affectation de la totalité de l'excédent reversé par l'office de tourisme, + 122 519,28 € (une partie de cet excédent est immobilisée en investissement pour constater la créance à l'encontre de l'office de tourisme : 91 000,98 €).
- L'inscription de crédits pour solliciter un cabinet spécialisé dans le recrutement de médecins en vue de maintenir l'ouverture du cabinet médical, + 12 000 €.
- La diminution des crédits inscrits en dépenses imprévues, - 65 000 €.
- La diminution des crédits inscrits initialement pour la subvention au budget du CCAS, -75 000 €.

Les corrections apportées à cette décision modificative sont :

- En recettes d'investissement, + 150 000 euros aux crédits initialement prévus pour le FCTVA.
- En recettes de fonctionnement, – 150 000 euros au compte 722 production immobilisée – immobilisations corporelles.
- L'augmentation de l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement, + 99 709,28 €.

- L'augmentation de l'autofinancement prévisionnel dégagé pour la section d'investissement, + 99 709,28 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer de l'ordonnancement juridique la délibération du 13 novembre 2017 « Budget Ville décision modificative n°1 » et d'adopter la présente délibération ainsi que les crédits du budget comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
10-10251-322	Dons et legs en capital		-150 000,00
10-10222-01	FCTVA		150 000,00
13-1321-831	Sub non transférables - Etat & étab. Nationaux		-180 000,00
16-1641-01	Emprunts en euros		-961 038,30
20-2051-820	Concessions et droits similaires	-120 000,00	
21-2115-01	Terrains bâtis	370 000,00	
21-2162-322	Œuvre d'art	5 000,00	
21-2184-0200	Mobilier	2 800,00	
21-2188-4145	Autres immobilisations corporelles	-10 000,00	
23-2312-026	Agencements et aménagements de terrains	-50 000,00	
23-2312-414	Agencements et aménagements de terrains	22 000,00	
23-2312-414	Agencements et aménagements de terrains	-117 600,00	
23-2312-4145	Agencements et aménagements de terrains	-30 000,00	
23-2312-4145	Agencements et aménagements de terrains	-50 000,00	
23-2312-831	Agencements et aménagements de terrains	-800 000,00	
23-2313-0201	Constructions	-50 000,00	
23-2313-324	Constructions	-10 000,00	
23-2313-332	Constructions	-100 000,00	
23-2313-4141	Constructions	-20 000,00	
23-2313-5202	Constructions	-3 730,00	
23-2315-816	Installations, matériel & outillage technique	12 000,00	
23-2318-023	Autres immobilisations corporelles en cours	-30 000,00	
27-27638-9531	Créances - Autres établissements publics	91 000,98	
040-2128-820	Autres agencements & aménagements de terrains	-150 000,00	
020-020-01	Dépenses imprévues	-2 800,00	
021-021-01	Virement de la section de fonctionnement		99 709,28
	<b>TOTAL</b>	<b>-1 041 329,02</b>	<b>-1 041 329,02</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
011-611-331	Contrats	810,00	
011-6226-91	Honoraires	12 000,00	
65-657362-5202	Subventions fonctionnement versées CCAS	-75 000,00	
75-7562-9531	Excédents reversés régies dotées de la personnalité morale		122 519,28
040-722-820	Production immobilisée-Immobilisations corporelles		-150 000,00
022-022-01	Dépenses imprévues	-65 000,00	
023-023-01	Virement à la section d'investissement	99 709,28	
	<b>TOTAL</b>	<b>-27 480,72</b>	<b>-27 480,72</b>

### Monsieur le Maire

Il s'agit de corrections sur des travaux, concernant diverses études complémentaires notamment l'étude de la loi sur l'eau pour le Skate Park, l'acquisition du bâtiment Fleury, le décalage de différentes subventions.

### Laurent Moinaux

Je veux juste intervenir pour le Skate Park. Pendant la commission travaux nous avons assez peu vu ce sujet. Nous le trouvons dangereux, il est interdit en cas de pluie d'après un arrêté. Le banc en béton du milieu, sur des pentes très fortes, me semble extrêmement dangereux pour les jeunes enfants. Si les utilisateurs ne respectent pas le port de protections. Monsieur Faton et moi-même qui faisons partie de la commission travaux, émettons des réserves sur l'utilisation du Skate Park car on le trouve extrêmement dangereux.

### Monsieur le Maire

Merci de souligner la belle réalisation que représente ce Skate Park. Cette infrastructure était très attendue par les enfants et les familles et ne désemplie par depuis son inauguration, et même avant où les enfants passaient par-dessus le grillage. Ce qui prouve déjà la difficulté de surveillance en une période de travaux. J'ai refusé à Monsieur Toilliez de mettre un agent de la Police Municipale pour vérifier que les utilisateurs portent un casque et une protection c'est aussi sous leur responsabilité. Il y a un panneau qui explique le règlement d'usage, c'est comme ça dans toutes les communes. Vous évoquez la pluie malheureusement ce sont des équipements en extérieur sur du béton. Il a été conçu avec des experts, des professionnels de la glisse, des usagers de la glisse, qui eux sont très satisfaits. On aurait pu le couvrir mais cela aurait été beaucoup plus cher. L'investissement correspond aux besoins et aux capacités que la ville a pu dégager sur un projet de cette envergure.

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

## 9-Décision modificative N°2 ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget primitif 2017,  
Vu la budget supplémentaire 2017,  
Vu la décision modificative n°1,  
Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Les modifications présentées dans cette délibération prennent en compte pour l'essentiel :

- Aux chapitres 23, 204 et 041, les conventions avec le SDEC concernant l'effacement de réseau préalable aux travaux de voirie avec l'annulation d'une partie des crédits prévus pour la voirie.
- L'acquisition d'un module complémentaire au logiciel finances pour la gestion des AP/CP.



- L'ajustement des écritures d'ordre de reprise de subventions transférables.
- La baisse des crédits en dépenses imprévues.
- La diminution des crédits en dépenses au compte 27638 qui résulte de la même baisse constatée en recettes dans la décision modificative n°1 du budget lotissement de Villiers (compte 168741).
- De l'autofinancement prévisionnel supplémentaire (chapitres 023 et 021) dégagé par la section de fonctionnement.
- Des crédits supplémentaires en recettes d'emprunt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les crédits du budget comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
16-1641-01	Emprunts en euros		217 945,41
204-2041582-822	Autres groupements - bat & installations	320 557,97	
20-2051-0200	Concessions et droits	1 290,00	
23-2315-822	Installations,mater.out.	133 275,00	
23-2315-822	Installations,mater.out.	35 126,77	
23-2315-822	Installations,mater.out.	107 100,00	
23-2315-822	Installations,mater.out.	-340 000,00	
27-27638-8241	Autres établissements publics	-7 914,33	
041-2315-822	Installations,mater.out.		28 845,00
041-13258-822	Subvention equipement autres groupements	28 845,00	
040-13911-01	Sub d'équipement transférées au compte de résultat	1 522,50	
040-13911-0200	Sub d'équipement transférées au compte de résultat	380,00	
040-13911-1110	Sub d'équipement transférées au compte de résultat	5 879,50	
040-13911-112	Sub d'équipement transférées au compte de résultat	940,00	
040-13912-823	Sub d'équipement transférées au compte de résultat	386,73	
040-13918-01	Sub d'équipement transférées au compte de résultat	-5 000,00	
20-20-01	Dépenses imprévues	-4 200,00	
021-021-01	Virement de la section de fonctionnement		31 398,73
	<b>TOTAL</b>	<b>278 189,14</b>	<b>278 189,14</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
66-66111-01	Intérêts des emprunts réglés à échéances	-15 000,00	
66-6688-01	Autres charges financières	-5 000,00	
67-678-01	Autres dépenses exceptionnelles	-1 290,00	
042-777-01	Quote-part des sub. d'inv. Transférée au compte de résultat		-3 477,50
042-777-0200	Quote-part des sub. d'inv. Transférée au compte de résultat		380,00
042-777-1110	Quote-part des sub. d'inv. Transférée au compte de résultat		5 879,50
042-777-112	Quote-part des sub. d'inv. Transférée au compte de résultat		940,00
042-777-823	Quote-part des sub. d'inv. Transférée au compte de résultat		386,73
022-022-01	Dépenses imprévues	-6 000,00	
023-023-01	Virement à la section d'investissement	31 398,73	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 108,73</b>	<b>4 108,73</b>

**Monsieur le Maire**

Ce sont les conventions avec le SDEC, sur les subventions que l'on obtient.

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

### **10-Décision modificative N°1 lotissement de Villiers**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Les travaux d'aménagements sont terminés et le budget présenté prévoit la vente des derniers lots.

Le budget prévisionnel fait apparaître un sur-excédent au niveau de chaque section.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif lotissement de Villiers 2018 et de l'arrêter aux sommes suivantes :

#### **Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 146 089,50 €	Recettes : 205 973,52 €
-------------------------	-------------------------

#### **Section INVESTISSEMENT**

dépenses : 145 699,19 €	Recettes : 146 089,50 €
-------------------------	-------------------------

**Monsieur le Maire**

C'est un changement d'affectation sur des équilibres des recettes et des dépenses concernant notamment la valorisation des stocks des terrains aménagés.

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

### **11-Solde de la subvention à l'EPIC des activités économiques de loisirs**

**Monsieur le Maire**

Nous passons à un tout autre sujet qui concerne le solde à la convention de l'EPIC des activités économiques et de loisirs

Vu la délibération du 16 décembre 2016 octroyant une avance sur subvention d'un montant de 100 000 euros,

Vu le budget primitif 2017 de la ville de Cabourg,

Vu le budget primitif 2017 de l'EPIC des activités économiques de loisirs,

Vu la délibération du 5 mai 2017 octroyant une deuxième avance de subvention d'un montant de 50 000 euros,

Vu la Commission Administration Générale et des Finances en date du 8 décembre 2017,

Pour sa première année de fonctionnement, le nouvel EPIC des activités économiques de loisirs doit disposer d'une subvention d'un montant de 177 782,72 euros correspondant au montant nécessaire à l'équilibre du premier budget voté par le Comité de direction. Cette somme a été inscrite dans le budget primitif 2017 de la ville.

Les deux avances d'un total de 150 000 euros ont été versées en janvier et en mai.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer le solde d'un montant de 27 482,72 euros pour le budget de l'EPIC des activités économiques de loisirs.

#### **Laurent Moinaux**

Nous sommes surpris que cette délibération ait changé entre la commission associative et la commission finances. Cette délibération devait être retirée. Les recettes du Golf n'ont pas été intégrées et beaucoup d'autres également.

#### **Monsieur le Maire**

Vous avez raison, nous avons souhaité remettre cette délibération car l'arrêt du Cabinet KPMG se faisait au 31 octobre et n'avait pas intégré un certain nombre de dépenses qui avaient été enregistrées et mises en avant par la suite auprès du comité de Direction. Les comptes qui étaient arrêtés n'étaient pas sur la fin de l'année. Il nous reste encore le mois de Novembre et de décembre. Par précaution que nous votons cette dépense pour mettre à l'équilibre le budget conformément à ce qui avait été voté sur cette délibération.

Il n'y a pas eu de dépenses supplémentaires, pas de coûts supplémentaires et afin de faire face aux éventuels décalages de trésorerie, j'ai demandé que l'on puisse réintégrer cette décision sur cet EPIC qui verra aussi son organisation modifiée. Vous le savez Madame Delphine Fossa-Gaillardon quitte les services de la Mairie. Nous avons décidé de réorganiser l'ensemble des projets dont elle avait la charge. A la fois sur le musée à travers une agence extérieure. Pour la partie sport et loisirs par l'embauche d'un professionnel des activités sportives. Il n'y aura pas d'augmentation des coûts de la masse salariale.

Je rappelle que nous avons voté 1 800 000 euros sur le Garden pour le budget pluriannuel d'investissements que ce soit sur la réfection des vestiaires, du club House, la toiture des courts couverts, l'extension de la couverture sur les deux courts Quick et le paddle, qui vous le savez rencontre un problème avec le prestataire qui est en liquidation judiciaire, pour lequel nous sommes obligés de reprendre les travaux. Il n'y a pas d'incidence financière pour la ville puisque nous avons été remboursés des sommes qui ont été dépensées. Je voudrais souligner que sur le Garden il n'y avait pas eu d'investissements depuis 20 ans. Les seules dépenses réalisées concernaient les gradins que nous avons dû abattre compte-tenu des risques de périls soulevés par les commissions de sécurité. Et sur les cuisines qui étaient un peu disproportionnées par rapport aux besoins.

**Joëlle Carbon-Lenoir**

Lors du dernier EPIC, on nous a présenté un budget qui était approximatif et parfois incohérent. Ce soir nous voterons contre.

**Monsieur le Maire**

Passons au vote.

**Vote : Pour 20 Contre 5**

**Monsieur le Maire**

La subvention suivante est retirée « octroi d'une subvention à la société hippique ».

Elle n'a pas été acceptée lors de la commission des finances.

## **12-Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'AS Cabourg Judo-Jujitsu**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission vie associative, sportive, patrimoine et infrastructures en date du 6 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017, Théo DIARD, licencié à l'AS Cabourg Judo depuis 10 ans, actuellement au Pôle France de Judo d'Orléans, a participé le 18 novembre dernier au Championnat de France Individuel 1<sup>ère</sup> division Senior où il a représenté son club d'origine ainsi que la ville de Cabourg.

Cette compétition a nécessité l'achat de deux kimonos ainsi que des dossards floqués à son nom et au nom de la ville de Cabourg, ce qui représente une somme de 370 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'AS Cabourg Judo d'un montant de 185 euros.

**Emmanuel Porcq**

Nous avons eu une demande de parents sur une demande de subvention exceptionnelle pour leur enfant qui était parti faire une compétition en championnat de France individuel 1<sup>ère</sup> division sénior. Nous n'avons pas souhaité donner suite à une demande individuelle parentale. Nous avons souhaité que le Club, qui porte les couleurs de Cabourg puisse éventuellement, s'il le désirait faire cette demande exceptionnelle, ce qu'il a fait. Aujourd'hui vous est proposé une subvention de 185 euros destinée à pouvoir aider ce jeune qui est allé au championnat et qui a floqué ses kimonos des logos de Cabourg.

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

### **13- Octroi d'une subvention à l'Ecole Saint Louis pour la classe neige**

Vu la Commission des finances et de l'administration générale en date du 8 décembre 2017,

Par courrier en date du 22 septembre dernier, Madame la Directrice de l'Ecole Saint-Louis a sollicité une subvention de 17 000 euros afin de participer au financement du séjour à la neige des élèves de CM1 et de CM2 qui aura lieu du 23 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018 à Morzine au chalet « Les eaux vives ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement des frais de séjour des classes de CM1 et de CM2 de l'Ecole Saint-Louis à hauteur de 17 000,00 euros, séjour qui se déroulera à Morzine au chalet « Les eaux vives » du 23 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### **Monsieur le Maire**

Il s'agit d'une décision traditionnelle pour les enfants qui partent à Morzine.

#### **Sébastien Delanoë**

Effectivement tous les deux ans, l'Ecole Saint Louis propose à ses élèves de CM1 et de CM2, un voyage découverte en montagne. Il y a deux ans nous avons versé une subvention de 17 000 euros et nous sommes sollicités cette année pour une subvention de 17 000 euros.

#### **Laurent Moinaux**

La commission jeunesse n'a pas pu avoir lieu la semaine dernière pour des raisons d'agenda. Nous avons reçu un email de Sébastien Delanoë cette après-midi, qui précise que les 17000 euros seraient pour les 85 élèves qui iraient en classe de neige. Les autres communes ont été également sollicitées. Est-ce que cette subvention est réservée uniquement pour les 28 cabourgeois

#### **Sébastien Delanoë**

La demande est pour l'ensemble des élèves, mais si vous le souhaitez on peut uniquement la proposer pour les 28 élèves cabourgeois. Les autres années on avait donné pour l'ensemble des participants. Le projet ne se fera pas s'il n'y a pas la subvention.

#### **Monsieur le Maire**

La logique qui prévaut à toutes les décisions concernant l'école est toujours la même, que ce soit l'école privée ou l'école publique. Quand on vote des subventions pour les voyages de l'école publique, un enfant d'une école est un enfant financé par la ville de Cabourg même s'il ne réside pas à Cabourg. Et c'est pareil à l'école Saint-Louis comme à l'école publique. C'est un vrai sujet sur la participation des communes sur les manifestations. C'est un débat que nous aurons sur les associations car aujourd'hui la plupart des adhérents ou utilisateurs d'associations qui sont financées par la ville de Cabourg, ne sont pas de Cabourg. Est-ce qu'il faut prévoir un tarif différent entre Cabourgeois et non Cabourgeois, c'est un réel débat. Il faut que le territoire ait conscience des efforts qui sont faits par la commune de Cabourg auprès de chacune des associations, auprès de chacun des enfants de Cabourg. Cabourg est une ville leader, on a une population âgée et ce n'est pas leur faire offense que de dire qu'ils ne participent pas aux associations comme la danse, le judo, c'est important de le souligner.

**Joëlle Carbon-Lenoir**

Pour étoffer le débat, pour contrebalancer quand la jeunesse et les sports et la CNDS ainsi que tous les organismes donnent des subventions dans les clubs, ils ne vont pas vérifier si ce sont des Cabourgeais ou non. Peut-être que ça coûte un peu cher mais ça rapporte financièrement aussi. Egalement quand un enfant à un logo de Cabourg sur lui, on ne va pas aller vérifier s'il est de Varaville, Petiville ou Dives sur Mer.

**Monsieur le Maire**

Passons au vote.

**Vote : Pour 24**

#### **14-Avance sur subvention à l'association Cabourg Basket**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission vie associative, sportive, patrimoine et infrastructures en date du 6 décembre 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Par courrier en date du 14 novembre 2017, l'Association « Cabourg Basket » a sollicité une avance sur subvention dans la mesure où le fonctionnement de l'association s'établit sur l'année sportive alors que les subventions municipales sont allouées sur l'année civile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une avance sur subvention sur l'année 2018 de 15 000 € à l'association Cabourg Basket.

**Emmanuel Porcq**

Il s'agit bien d'une avance sur la subvention que nous vous soumettrons à votre approbation l'an prochain puisque vous savez que les clubs sportifs ont toujours ce décalage entre une saison sportive qui correspond à une année scolaire alors que nous fonctionnons sur une année civile. Il vous est proposé une avance de 15 000 euros à l'association du Cabourg Basket. L'année dernière c'était 10 000, mais on a souhaité mettre un peu plus pour qu'ils aient la trésorerie nécessaire.

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

**Laurent Moinaux**

Je voulais intervenir sur les jeux de balles, nous avons une belle ascension ce weekend en Nationale 2 du tennis de table, je voulais féliciter cette association.

## 15-Confirmation garantie d'emprunt Calvados Habitat

Vu les articles L 2252-1 à L 2252-5 et les articles D 1511-30 à D1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 11 septembre 2017 accordant la garantie d'emprunt à Calvados Habitat pour deux prêts d'un montant total de 570 890 €,

Vu le contrat de prêt n°70733 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Calvados Habitat en date du 6 novembre 2017,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,

Afin de permettre à Calvados Habitat de contractualiser l'offre de prêts proposée par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), la ville de Cabourg a adopté une délibération le 11 septembre 2017 afin de valider le principe d'une garantie à hauteur de 100 % pour 2 prêts d'un montant total de 570 890 €.

La nouvelle procédure mise en place par la CDC, depuis quelques années, nécessite que la commune délibère à nouveau pour confirmer la garantie accordée en visant le contrat de prêt de la CDC reçu en date du 10 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 570 890 € souscrit par Calvados Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières, aux charges et conditions financières du contrat de prêt n°70733, constitué de 2 lignes du prêt, annexé à la délibération.
- De prendre acte que cette garantie porte sur la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Calvados Habitat dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- De s'engager, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement dans les meilleurs délais, renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée des emprunts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

### Monsieur le Maire

Il s'agit traditionnellement d'une garantie d'emprunt qui est portée par les collectivités pour les bailleurs sociaux, elle a été déjà votée mais il s'agit de la réactualiser.

J'en profite et la presse pourra être attentive à ce moment de débat, pour passer un petit « coup de gueule » contre les bailleurs sociaux. J'ai fait retirer une délibération, qui devait apporter une garantie d'emprunt à Immobilière Basse Seine qui doit acheter des logements de La Plaine Normande. En effet, depuis 4 ou 5 ans « La Plaine Normande » doit réaliser un certain nombre de travaux sur des logements qui leur appartiennent et qui sont

extrêmement bien entretenus par les locataires. Locataires qui paient un loyer régulièrement à ce bailleur social mais qui depuis 5 ans les mènent en bateau ainsi que la collectivité dans ces rénovations qui doivent être faites. Je les ai rencontrés à plusieurs reprises, le ton est extrêmement monté ces dernières semaines. Il est hors de question que la ville apporte sa garantie au montage qui se met en place et qui leur permet d'utiliser des fonds et des subventions pour leur patrimoine et leurs opérations immobilières.

Je vais peser mes mots, mais de plus en plus on dénonce le comportement des bailleurs sociaux qui sur le dos des locataires créent des empires immobiliers qui sont dévoyés de leur destination originelle, et je crois vraiment que l'on n'a pas fini d'entendre parler de ce sujet et j'invite les responsables d'Immobilier Basse Seine à se comporter avec la plus grande dignité vis-à-vis des locataires, c'est limite du marchand de sommeil en termes de pratique.

Je me suis rendu plusieurs fois dans ces logements, j'avais pris l'engagement vis-à-vis des locataires de les accompagner dans les démarches. Nous avons reçu les représentants de La Plaine Normande qui nous ont promis des travaux qui n'ont pas été réalisés avant la cession à Immobilier Basse Seine. Avant de signer la déclaration d'intention d'aliéner, je leur ai demandé d'intégrer ces travaux dans la condition suspensive. Il y avait une promesse de leur part, elle n'a pas été tenue. Aujourd'hui, la DIA va être prolongée d'un mois comme la loi nous le permet, et je ne présenterai pas au conseil Municipal de délibération de garantie d'emprunt pour le nouveau repreneur tant que les travaux n'auront pas été réalisés avec un calendrier et des engagements fermes. Pardon d'utiliser ces mots « mais on se fout du monde », on se fout des locataires qui vivent depuis 4 ans dans des logements insalubres. Le comportement de « La Plaine Normande » est inacceptable. Ce n'est pas le cas pour tous les bailleurs sociaux. L'immobilier Basse Seine est victime collatérale de cette situation.

Passons au vote.

**Vote : Pour 25**

**Monsieur le Maire**

Nous allons rentrer dans le vote des tarifs.

### **16-Tarifs patinoire 2018**

**Monsieur le Maire**

Les tarifs de la patinoire restent inchangés, et la patinoire va reprendre son format habituel à la fois avec sa couverture et sa forme.

**Laurent Moinaux**

Il y a 2 ou 3 changements, la soirée « Partenaires » nocturne à 600 euros HT, et la soirée Tartiflette à 12 euros.

**Monsieur le Maire**

La Tartiflette sera réalisée par un prestataire extérieur.



## Joëlle Carbon-Lenoir

C'est dommage que les Cabourgeois ne puissent pas accéder à la patinoire pendant la semaine de congés qui regroupe les Parisiens et les Cabourgeois, c'est important le « vivre ensemble ».

## Monsieur le Maire

Des billets gratuits sont donnés aux Cabourgeois, et on souhaite que ces tickets soient utilisés en dehors de cette période. Il en va à la fois de l'équilibre financier et de la bonne gestion de la patinoire.

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,

Dans le cadre des missions d'animation, la Ville de Cabourg met en place deux patinoires provisoires du 17 février au 11 mars 2018.

Il convient par cette délibération d'en fixer les différentes prestations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous :

### 1. TARIFS D'ENTREE PATINOIRE ADULTE

- 6 euros l'heure (location de patins comprise)
- 4 Euros l'heure (location de patins comprise) si l'achat des tickets a été fait avant l'ouverture de la patinoire (Préventes)
- 4 Euros l'heure (location de patins comprise) pour les groupes de 20 personnes minimum sur les créneaux horaires : 10h30 - 11h30 et 11h30 - 12h30.
- Des tickets gratuits seront remis aux bénévoles, aux partenaires et aux enfants des écoles Cabourgeoises (utilisables en dehors des vacances scolaires de la zone parisienne).

Les tickets d'entrée seront vendus sur le site de la patinoire (jardins de l'Hôtel de Ville). Avant la manifestation, ils seront vendus à tarif réduit à la mairie.

### 2. TARIFS PATINOIRE ENFANTS

- 4 Euros la ½ heure (location de patins comprise).
- Des tickets gratuits seront remis aux bénévoles, aux partenaires et aux enfants des écoles Cabourgeoises (utilisables en dehors des vacances scolaires de la zone parisienne).

### 3. TARIFS GANTS EN LAINE

- 5 Euros la paire

### 4. TARIFS DES PARTENARIATS

#### A) PARTENAIRE EXCEPTIONNEL

- Visibilité exceptionnelle sur site
- Visibilité sur affiche 120x176 – Distribuées à 20 exemplaires
- Visibilité sur affiche 60x80 – Distribuées à 10 exemplaires
- Visibilité sur affiche A3 - Distribuées à 200 exemplaires
- Visibilité sur flyers – Distribués à 6 000 exemplaires
- Visibilité sur les réseaux sociaux
- Visibilité sur le site internet cabourg.net
- Visibilité sur reportage photo
- Visibilité sur reportage vidéo
- Diffusion de spots publicitaires radio
- Visibilité dans le magazine municipal « retour sur l'événement »
- Visibilité médiatique

Coût : 5 000 € (non assujetti à la TVA)

Valorisation : 5 000 €

#### B) PARTENAIRE CLASSIQUE

La Ville installera, pendant toute la durée de l'animation, un bandeau publicitaire sur site.

Tarif : 410 € (non assujetti à la TVA) si bandeau existant

460 € si bandeau à créer.

#### 6. EMPLACEMENT COMMERCIAL AU CŒUR DES JARDINS DE L'HOTEL DE VILLE

- Espace de 4x4 m : 1 000 € (non assujettis à la TVA)

#### 7. PRIVATISATION DE LA PATINOIRE EN NOCTURNE

Pour deux heures de privatisation de la patinoire en glace sur un créneau pouvant aller de 19 h à 22 h (+ 2 agents) : 600 € (non assujettis à la TVA)

#### 7.TARIFS SOIREE TARTIFLETTE

Horaires : 19h30 – 21h30

Tarifs : 12 € incluant l'accès à la patinoire, la location de patins, une part de tartiflette et une boisson chaude.

**Vote : Pour 25**

#### **17-Tarifs St Valentin 2018**

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,

Dans le cadre de la politique d'animation, la Ville de Cabourg propose l'événement Cabourg, Capitale Romantique du 14 au 18 février 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les tarifs de vente des objets publicitaires liés à l'événement :

- PARAPLUIE LOGOTÉ : 12 euros l'unité
- MUG LOGOTÉ : 10 euros l'unité

Les objets seront vendus du 10 au 28 février inclus (dans la limite des stocks disponibles).

**Vote : Pour 25**

### 18-Tarifs droits de place du marché 2018

Vu l'avis de la commission technique de gestion et d'animation du marché en date du 27 septembre 2017,  
Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,  
Le calendrier prévisionnel 2018 des marchés a été présenté et validé en commission technique de gestion et d'animation du marché. Il est proposé de continuer la politique d'harmonisation des différents tarifs en fonction des saisons et du calendrier des marchés. Il est apparu opportun de créer une nouvelle période : la moyenne saison. Le détail des différents abonnements est annexé à la présente délibération.  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous :

TYPE D'OCCUPATION	PERIODE	Forfait	2015	2016	2017	2018
Abonné Couvert Auvent (selon abonnement)	Basse saison	12 mois 9 mois	1,65€/2,15€	2,10 € 2,10 €	1,40 € à 1,50 €	1,40 € à 1,50 €
	Moyenne Saison				1,50 € à 2,20 €	1,50 € à 2,20 €
	Haute saison				2,50 € à 3,50 €	2,50 € à 3,50 €
Non Abonné Couvert Auvent	Basse saison	Jour	1,95€/2,45€	2,50 €	2,00 €	2,00 €
	Moyenne Saison				2,70 €	2,70 €
	Haute saison	Jour	3,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Abonné Extérieur (selon abonnement)	Basse saison	12 mois 9 mois	1,40€/1,90€	1,70 € 1,70 € 1,70 €	1,20 € à 1,50 €	1,20 € à 1,50 €
	Moyenne Saison				1,45 € à 2,10 €	1,45 € à 2,10 €
	Haute saison				2,20 € à 3,20 €	2,20 € à 3,20 €
Non Abonné Extérieur	Basse saison	Jour Jour	1,75€/2,25€	2,20 €	2,00 €	2,00 €
Moyenne	2,40 €				2,40 €	

	<b>Saison Haute saison</b>	<b>Jour</b>	2,75 €	4,50 €	4,50 €	<b>4,50 €</b>
<b>Branchement électrique journalier</b>			0,85 €	0,90 €	1,00 €	<b>1,00 €</b>

**Légende :** Tarifs au ml pour une profondeur maximale de 2 mètres

REGIME ABONNE

3 saisons  
Haute saison : juin, juillet, août 61 jours dont 13 dimanche et 13 mercredi  
Moyenne saison : avril, mai, septembre, octobre, novembre, décembre soit 84 jours dont 27 dimanche et 26 mercredi  
Basse saison : janvier, février, mars soit 25 jours dont 12 dimanche et 13 mercredi  
L'engagement forfait est pris pour une année complète (9 ou 12 mois) facturation trimestrielle à terme à valoir payable 30 jours

Toute journée supplémentaire hors forfait sera facturée sur le tarif journalier non abonné

Toute journée supplémentaire sera sur la base du forfait en cours

<b>Marché de Nuit : le Mètre linéaire</b>	Droit fixe	8,50 €	9,50 €	9,50 €	<b>9,50 €</b>
	<b>Tarif Artisans le MI</b>	2,45 €	0,00 €	4,50 €	<b>4,50 €</b>
<b>Brocante</b>		16,80 €	16,80 €	17,00 €	<b>17,50 €</b>

**Vote : Pour 25**

**Monsieur le Maire**

Pas d'évolution sur le tarif du droit du marché, nous avons fait évoluer le mode de paiement sous la halle. Monsieur Lepetit, vous avez fait un travail formidable au niveau du marché et notamment sur le mode de paiement et les encaissements. Je rappelle encore une fois que vous avez fait progresser cette somme de plus de 50 000 euros par an avec le même nombre de camelots. Sur le mandat cela représente 300 000 euros. Cela n'est pas neutre sur le budget de la ville. Nous allons améliorer les encaissements puisque parfois il y a des délais de paiement de plus en plus longs.

Jean-louis Lepetit

Pour éviter les à-coups de paiement, les marchands à l'intérieur de la halle, vont être soumis à un règlement par virement automatique mensuel à terme ou à échoir. Nous allons utiliser la même méthode pour les droits de terrasses.

## 19-Tarifs terrasses 2018

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

TARIFS 2018				
	Autres commerces	Terrasses	Terrasses couvertes (terrasses devant déposer une déclaration préalable pour le 1er avril au 15 novembre)	Terrasses couvertes (terrasses devant déposer une déclaration préalable à l'année)
<b>Occupation de voirie par les commerces : m<sup>2</sup> (forfait annuel)</b>				
- avenue de la Mer	45,00,€	49,40 €	148,10 €	200,00 €
- promenade Marcel Proust	76,30 €	100,00 €	148,10 €	200,00 €
- avenue Bertaux Levillain, avenue de la République, avenue Raymond Poincaré,	35,90 €	39,40 €	148,10 €	200,00 €
- autres rues	28,00 €	28,00 €	148,10 €	200,00 €
<b>Occupation voirie par les entreprises : m<sup>2</sup>/j</b>	0,60 €			

La ville définit une zone maximale d'utilisation du domaine public en fonction de la configuration des lieux.

Le commerce décide à sa demande d'utiliser tout ou partie de cette profondeur attribuable.

Lors d'utilisation de mobilier dit "unitaire" (panneau vertical, distributeur de magazines ...), un minimum de 1m<sup>2</sup> est facturé par élément conformément au règlement complet d'utilisation du domaine public défini par arrêté du Maire 09/53 en date du 10 avril 2009.

	TARIFS 2018
<b>Secteur Casino : glaciers</b>	
2 emplacements :	
- Casino	2 050,00 €
- Grand Hôtel	2 050,00 €
<b>Autres secteurs : glaciers</b>	
5 emplacements :	
- Bizontine	1 120,00 €
- Cap Cabourg	1 120,00 €
- Diablotins	1 120,00 €
- Brèche Buhot	1 120,00 €
- Pasteur	1 120,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs énoncés ci-dessus.

**Vote : Pour 25**

## 20-Tarifs droits de voirie stationnement des manèges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs ci-dessous :

Forfait/jour/par manège inférieur à 20 m <sup>2</sup>	25,00 €
Forfait/jour/par manège Inférieur à 50 m <sup>2</sup>	35,00 €
Forfait/jour/par manège Inférieur à 100 m <sup>2</sup>	50,00 €
Forfait/jour/par manège supérieur à 100 m <sup>2</sup>	70,00 €

Branchement électrique/jour/par manège 5,50 €  
(en cas d'utilisation d'un branchement ville)

Au regard de la présence de manèges sur une longue période et de la nécessité de répondre à une offre d'animation sur la ville, il est proposé d'établir un tarif dégressif pour les manèges présents plus de 90 jours par année civile sur la commune.

Le tarif serait de 40 € par jour et de 5,50 € par jour pour l'électricité en cas d'utilisation d'un branchement ville.

Pour être facturé dès le premier jour d'occupation au tarif de 40 € par jour et de 5,50 € par jour pour l'électricité en cas d'utilisation d'un branchement ville, le manège devra s'engager par écrit à être présent 90 jours par année civile, selon un planning joint, sans pour autant qu'il puisse exister une sédentarisation du manège sur toute une année civile. En cas de non-respect de cette obligation, un titre complémentaire sera émis.

Le Conseil municipal décide de voter les tarifs indiqués ci-dessus afin d'offrir une offre pérenne d'activité sur la ville.

**Vote : Pour 25**

## 21-Tarifs reprographie 2018

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs liés à la reprographie et présentés ci-dessous :

	TARIFS 2017		TARIFS 2018	
	Associations	hors Associations	Associations	hors Associations
- la copie A4	0,10 €	0,20 €	0.10 €	0.20 €
- la copie recto verso A4	0,15 €	0,40 €	0.15 €	0.40 €
- la copie A3	0,15 €	0,40 €	0.15 €	0.40 €
- la copie recto verso A3	0,25 €	0,70 €	0.25 €	0.70 €
- la copie couleur A4	0,35 €	/	0.35 €	/
- la copie couleur recto verso A4	0,70 €	/	0.70 €	/

- la copie couleur A3	0,70 €	/	0.70 €	/
- la copie couleur recto verso A3	1,40 €	/	1.40 €	/

### Vote : Pour 25

#### 22-Tarifs téléalarme 2018

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous :

Ressources Mensuelles	TARIFS 2017		TARIFS 2018
<u>Personne seule</u> : ressources inférieures à 800.00 euros	<b>3,87 €</b>	<u>Personne seule</u> : ressources inférieures à 800.00 euros	<b>3.87 €</b>
revenus compris entre 801.00 euros et 922.00 euros	<b>4,90 €</b>	revenus compris entre 801.00 euros et 922.00 euros	<b>4,90 €</b>
revenus compris entre 923.00 euros et 1059.00 euros	<b>8,15 €</b>	revenus compris entre 923.00 euros et 1059.00 euros	<b>8.15 €</b>
revenus compris entre 1060.00 euros et 1210.00 euros	<b>10,20 €</b>	revenus compris entre 1060.00 euros et 1210.00 euros	<b>10.20 €</b>
revenus supérieurs à 1211.00 euros et résidents non permanents	<b>12,25 €</b>	revenus supérieurs à 1211.00 euros et résidents non permanents	<b>12.25 €</b>
<u>Couple</u> : ressources inférieures à 1242.00 euros	<b>7,15 €</b>	<u>Couple</u> : ressources inférieures à 1242.00 euros	<b>7.15 €</b>
revenus compris entre 1243.00 euros et 1364.00 euros	<b>8,15 €</b>	revenus compris entre 1243.00 euros et 1364.00 euros	<b>8.15 €</b>
revenus compris entre 1365.00 euros et 1501.00 euros	<b>10,20 €</b>	revenus compris entre 1365.00 euros et 1501.00 euros	<b>10.20 €</b>
revenus compris entre 1502.00 euros et 1652.00 euros	<b>11,20 €</b>	revenus compris entre 1502.00 euros et 1652.00 euros	<b>11.20 €</b>



revenus supérieurs à 1653.00 euros et non résidents non permanents	<b>12,25 €</b>	revenus supérieurs à 1653.00 euros et non résidents non permanents	<b>12.25 €</b>
--	----------------	--	----------------

**Vote : Pour 25**

**Laurent Moinaux**

Nous déplorons la participation de 10 euros pour le repas des anciens, certains anciens ont de très faibles ressources. Je souhaiterai que l'on puisse voter pour ne pas mettre ces 10 euros. Un CCAS qui a 120 000 euros de surplus en fin d'exercice pourrait offrir cette somme.

**Monsieur le Maire**

Il y a des instances qui ont été créés, et soit on respecte les décisions, soit on considère qu'elles ne servent à rien et que c'est au Maire et aux Adjointes de décider. Je rappelle que la loi nous oblige à travers ce CCAS à lui faire prendre un certain nombre de décisions. Le CCAS dans lequel vous êtes représenté et qui s'est exprimé sur le sujet a été souverain dans sa décision.

**Joëlle Carbon-Lenoir**

Je suis d'accord avec vous, le CCAS est souverain, c'est vrai que nous ne pouvons pas revoter, on ne peut pas non plus empêcher un conseiller municipal d'exprimer sa désapprobation. Nous avons voté contre au CCAS, nous n'étions pas majoritaires, mais on continue de le déplorer.

**Nadine Leguedois**

Je rappelle qu'au sein du conseil d'administration du CCAS, il n'y a pas que des élus, il y a aussi des membres extérieurs qui sont dans la salle et qui étaient d'accord avec ce principe-là. Les seniors sont au courant des chiffres car Monsieur le Maire le souhaite, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Je suis membre également au niveau national, j'en ai discuté avec d'autres CCAS, je peux vous dire que l'on n'a pas à avoir honte de ce que l'on fait pour les seniors par rapport à certaines villes. Nous essayons de maintenir tout ce que l'on a l'habitude de faire depuis des années.

**Monsieur le Maire**

Dans votre cohérence de vote vous pourrez l'année prochaine reparler du sujet, ce qui vous fera constater que ce n'est pas une décision électorale mais plutôt courageuse.

## **23-Tarifs redevances (cirques, droit de chasse, emplacement taxis) 2018**

**Monsieur le Maire**

J'ai demandé que les cirques acceptés soient validés par les associations de préservation des animaux. Il y a de nombreux débats sur la maltraitance animale. Je souhaite que l'on soit très vigilants.

Une précision sur le projet de piscine, nous avons avancé avec l'AMO avec l'intercommunalité, il n'y aura pas de rupture de charges entre l'ouverture de la future piscine intercommunale et la fermeture de la piscine Cabourgeaise. Cette dernière sera louée au groupe Accor.

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous :

**Redevances cirques :**

	<b>TARIFS 2017/ jour</b>	<b>TARIFS 2018/jour</b>
Superficie chapiteau		
> à 800 m <sup>2</sup>	300,00 €	300,00 €
< à 800 m <sup>2</sup>	250,00 €	250,00 €

	<b>TARIFS 2017 / an</b>	<b>TARIFS 2018/an</b>
- Association des Chasseurs de la Vallée de la Dives	70,00 €	70,00 €

**Droits emplacement taxis :**

	<b>TARIFS 2017</b>	<b>TARIFS 2018/an</b>
	130,00 € an/taxi	130,00 € an/taxi

**Vote : Pour 25**

**24-Tarifs Garden en fleurs 2018**

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous :

## Garden en Fleurs – 14 et 15 avril 2018

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Location emplacements couverts (3 ml / 3ml)	50,00 € pour les 2 jours	50,00 € pour les 2 jours
Location emplacements couverts (5 ml / 5ml)	75,00 € pour les 2 jours	75,00 € pour les 2 jours
Location emplacements non couverts (2,50 m de profondeur)	5,00 € ml/ jour	5,00 € ml/ jour
Tarif entrée aux ateliers culinaires	5,00 € / séance	5,00 € / séance

**Vote : Pour 25**

## 25-Tarifs location terrain football 2018

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs applicables pour les extérieurs à la commune ci-dessous :

	TARIFS 2017 avant arrondi	TARIFS 2018	
- Terrain d'honneur	210,00 €	210,00 €	par jour
- Terrain annexe	210,00 €	210,00 €	par jour
- Location simultanée des deux terrains	396,00 €	396,00 €	par jour

**Vote : Pour 24**

## 26-Tarifs location la Sall'in 2018

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous pour la Sall'in :

Les Associations Cabourgeaises peuvent bénéficier, dans la mesure où la Ville n'en a pas l'usage, de la gratuité de la Salle pour leur assemblée générale une fois dans l'année voire pour une autre manifestation.

Tarif de location incluant : état des lieux d'entrée et de sortie, location à la journée, régisseur, chauffage et électricité, mobilier (chaises et tables) pour 80 personnes.

<b>ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>			
	<b>FORFAIT A1 ville de Cabourg</b>	<b>FORFAIT A 2 NCPA</b>	<b>FORFAIT A3 EXTERIEURS</b>
Manifestation à but non lucratif	300€/jour	450€/jour	600€/jour
Manifestation à but lucratif	500€/jour	600 €/jour	1000€/jour
Caution	1 000,00 €		
Forfait nettoyage	150,00 €		
<b>SYNDICS DE COPROPRIETES ET COMITES D'ENTREPRISES</b>			
	<b>FORFAIT B1 ville de Cabourg</b>	<b>FORFAIT B2 NCPA</b>	<b>FORFAIT B3 EXTERIEURS</b>
	350€/jour	500€/jour	700€/jour
Caution	1 000,00 €		
Forfait nettoyage	150,00 €		

#### **ENTREPRISES OU SOCIETES DIVERSES**

	<b>FORFAIT C1 VILLE DE CABOURG</b>	<b>FORFAIT C2 NCPA</b>	<b>FORFAIT C3 EXTERIEURS</b>
	1300€/jour	1400€/jour	1500€/jour
Caution	1 000,00 €		
Forfait nettoyage	150,00 €		

**Vote : Pour 25**

#### **27-Tarifs location salle polyvalente de l'hippodrome 2018**

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous :

	<b>TARIFS 2017</b>	<b>TARIFS 2018</b>
Week-ends et jours fériés	3 560,00 €	3 560,00 €
Autres jours	1 205,00 €	1 205,00 €

Ce prix comprend la fourniture de l'eau, l'éclairage et le chauffage. Le nettoyage est commandé par la commune mais facturé directement aux organisateurs de manifestations par la Société de nettoyage agréée par le Cheval Français.

La location commence le jour nécessaire à la mise en place de la manifestation jusqu'au jour où elle est intégralement libérée.

Toute journée commencée est due en totalité.

La salle ne comporte aucun aménagement ni matériel.

Une fois l'engagement signé, le forfait reste dû.

La salle de l'hippodrome (hall Michel d'Ornano) compte tenu de son utilisation par le Cheval Français, ne peut être louée qu'en tenant compte de la nature de la manifestation envisagée.

**Vote : Pour 25**

## **28-Tarifs location espace culturel Bruno Coquatrix 2018**

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous :

### **ESPACE CULTUREL BRUNO COQUATRIX**

L'Espace culturel Bruno Coquatrix sera disponible sous réserve de l'exposition « Michel Piel ».

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
- Par jour	510,00 €	510,00 €
- Pour une demi-journée	320,00 €	320,00 €
- Par heure	102,00 €	102,00 €
Expositions culturelles à titre individuel par jour	15,00 €	15,00 €

Pour les Associations Cabourgeaises : gratuité une fois par an (si disponibilité).

Ce prix comprend le chauffage et l'électricité.

Aucune restauration ne peut avoir lieu sur place.

Le personnel d'entretien de la Ville est habilité à constater l'état de propreté des salles laissé par les organisateurs. S'il n'est pas suffisant, un forfait de 50 euros sera facturé. Une majoration de 50 % de la location sera appliquée sur décision du Maire ou de son représentant si les salles nécessitent un gros nettoyage.

Le Maire se réserve le droit d'en interdire l'utilisation aux organisateurs qui n'auraient pas satisfait à ces obligations.

En cas de désistement, une fois l'engagement signé, 50 % du forfait journalier reste dû.

**Vote : Pour 25**

## 29-Tarifs location salle des fêtes, des mariages, de l'artisanerie et du gymnase 2018

### Monsieur le Maire

Nous avons augmenté les tarifs de 5% mais ils n'avaient pas été revus depuis de nombreuses années.

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous :

Les associations cabourgeaises peuvent bénéficier, dans la mesure où la ville n'en a pas l'usage, de la gratuité des salles communales pour leur assemblée générale une fois dans l'année voire pour une autre manifestation si les salles sont disponibles.

	FORFAIT I		FORFAIT II		FORFAIT III	
Réunions, congrès, assemblées générales, stages	Ville de CABOURG Associations Etablissements scolaires Comités d'entreprises		Ville de CABOURG Particuliers Entreprises ou sociétés diverses Syndics de copropriété Copropriétés		Extérieurs à la Ville	
	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2017	TARIFS 2018
Salle des Fêtes	126,00€	150,00€	239,00€	250,00€	436,00€	500,00€

Salle des mariages	52,00€	55,00€	141,00€	150,00 €	216,00€	250,00€
Artisanerie par lit et nuitée	6,20€	6,20€	/		14,00€	14,00€
Gymnase (par salle et par jour)	61,00€	61,00€	119,00€	121,00€	173,00€	176,00€
Gymnase (par salle et par heure)	17,00€	17,00€	34,00€	35,00€	59,00€	60,00€

S'applique au gymnase, salle de judo, salle d'escrime ou de tennis de table.  
(à spécifier sur la demande)

Il est précisé que :

Ces prix sont T.T.C. et comprennent le chauffage et l'électricité.

Les aménagements des salles devront être spécifiés sur l'engagement.

La décoration florale (voir document ci-après) est à ajouter aux tarifs précédents.

Les salles seront libérées dans l'heure qui suit la fin de la manifestation. Seules des dérogations seront accordées en cas de démontage de matériel lourd (location pour 24 heures à compter de 9 heures).

Le personnel d'entretien de la Ville est habilité à constater l'état de propreté des salles laissé par les organisateurs. S'il n'est pas suffisant, un forfait de 55 euros sera facturé. Une majoration de 50 % de la location sera appliquée sur décision du Maire ou de son représentant si les salles nécessitent un gros nettoyage.

Eventuellement, dans ce cas, Monsieur le Maire se réserve le droit d'interdire les accès des salles dans l'avenir aux organisateurs.

Une fois l'engagement signé, le forfait reste dû même en cas de désistement.

La location de l'office est comprise avec la Salle des Fêtes à condition que la demande en ait été faite sur la feuille d'engagement.

**Vote : Pour 25**

### **30-Tarifs location de matériel du pôle logistique 2018**

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous :

- 3 -

**LOCATION DE MATERIEL POLE LOGISTIQUE  
PRESTATIONS RESERVEES AUX ASSOCIATIONS POUR UNE MANIFESTATION**

Tarif de locations et prestations. Les prix s'entendent T.T.C..

**MATERIEL EN PRET SANS TRANSPORT ET SANS MONTAGE**

OBJET	Prix journalier par unité	
	TARIFS 2017	TARIFS 2018
- Chaise	1,00 €	1,00 €
- Table	2,40 €	2,40 €
- Barrière	1,80 €	1,80 €
- Podium	180,00 €	180,00 €
- Mât	2,30 €	2,30 €
- Pavoisement	4,10 €	4,10 €
- Echafaudage Layer :		
- Tour A	69,50 €	69,50 €
- Tour B	140,00 €	140,00 €
- Estrade	191,00 €	191,00 €
- Tente (6 m x 12 m)	191,00 €	191,00 €
- Tente (5m x 5m)	115,30 €	115,30 €
- Tente Garden (3m x 3m)	84,00 €	84,00 €
<b>ENGIN avec CHAUFFEUR (l'heure)</b>		
- Tracteur + cribleuse de plage	150,00 €	150,00 €
- Tractopelle	95,00 €	95,00 €
- Tracteur	85,00 €	85,00 €
- Camion 19 T	75,00 €	75,00 €
- Camion 3,5 T	47,00 €	47,00 €
<b>MAIN D'ŒUVRE (l'heure)</b>		
- Coût moyen d'un agent des Services Techniques	28,00 €	28,00 €

**Vote : Pour 25**

**31-Tarifs location décoration florale 2018**

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous relatifs à la décoration florale :

LOCATION DE PLANTES OU D'ARBUSTES DECORATIFS EN POTS pour un prêt d'une durée maximale de 3 jours	Prix emporté (l'unité)		Prix livré et repris (1 voyage)	
	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2017	TARIFS 2018
- Plantes décoratives dont la hauteur est inférieure à 0,60 m	1,92 €	1,92 €	75,00 €	75,00 €
- Plantes décoratives (entre 0,60 m et 1,20				



m)	3,60€	3,60€	75,00€	75,00€
- Arbustes décoratifs (entre 1,20 m et 2,50 m)	6,60 €	6,60 €	75,00 €	75,00 €
- Arbustes décoratifs (hauteur de + de 2,50 m)	10,15 €	10,15 €	75,00 €	75,00 €
- Palmiers d'une hauteur supérieure à 2,00 m	19,10 €	19,10 €	75,00 €	75,00 €
- Décoration florale réalisée par les services municipaux	19,10 € l'heure	19,10 € l'heure	/	/

Une majoration de 20 % des droits de location sera appliquée par journée de retard dans la remise du matériel et des plantes empruntées.

Toute plante non restituée ou gravement détériorée sera facturée 4 fois sa valeur locative.

Le matériel non restitué sera facturé au prix coûtant.

**Vote : Pour 25**

### 32-Tarifs cimetière 2018

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs ci-dessous relatifs au cimetière :

	TARIFS 2017	TARIFS 2018
- Dépôt en chapelle ou caveau provisoire - droit fixe	<b>16,30 €</b>	<b>16.30 €</b>
Taxe d'inhumation	<b>Cercueil : 75,00 € Urne ou reliquaire : 50,00 €</b>	<b>Cercueil : 75,00 € Urne ou reliquaire : 50,00 €</b>
Opération funéraire : - surveillance de la fermeture du cercueil après mise en bière	<b>25,00 €</b>	<b>25,00 €</b>

Fosse ou caveau	TARIFS 2017	TARIFS 2018
15 ans	195 €	195€
30 ans	390 €	390 €

Colombarium et cavurne	TARIFS 2017	TARIFS 2018
15 ans	195 €	195 €
30 ans	390 €	390 €

Dispersion de cendres	TARIFS 2017	TARIFS 2018
	60,00 €	60,00 €

Par délibération du Conseil municipal en date du 29 juillet 1991, il a été décidé de ne plus vendre par avance de concessions.

**Vote : Pour 25**

### **33-Information sur les tarifs du golf, du tennis et de l'établissement des bains 2018**

Vu la commission administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Le Comité de direction de l'EPIC des activités économiques de loisirs a délibéré en date du 23 octobre 2017 sur les tarifs 2018 du golf public, du tennis et de l'établissement des bains.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte des tarifs 2018 du golf, du tennis et de l'établissement des bains annexés à la présente.

### **34-Remboursement des frais de représentation du Directeur général des services**

Vu la commission administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

L'article 79-11 de la loi n° 99586 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 prévoit que le directeur général des services d'une commune peut bénéficier des frais de représentation inhérents à ses fonctions, dont le montant est fixé, chaque année, par l'assemblée délibérante.

Ces frais sont destinés à couvrir les charges liées à la mission de représentation supportées pour le compte de la collectivité employeur dont le remboursement s'effectue sur

présentation des pièces justificatives. Le remboursement de ces frais ne constitue pas un complément indemnitaire.

Il est proposé d'inscrire 1500 euros au Budget Primitif 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 1500 € le montant des frais de représentation dont peut bénéficier le Directeur Général des Services conformément à l'article 78-11 de la loi 99-586 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Vote : Pour 25**

### **35-Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,

L'article L 1609 nonies c du Code général des impôts dispose que la Communauté de communes a un délai de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour soumettre un rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sur l'ensemble des transferts de compétences liés à la fusion.

Normandie Cabourg Pays d'Auge est une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique. En cas de transfert de compétences, il revient à la CLECT d'évaluer les transferts de charges correspondants et de modifier les attributions de compensation en conséquence. La CLECT a donc étudié le montant des transferts de charges des compétences suivantes :

1. Rétrocession de la bibliothèque Nicole Thielens à la commune de Dozulé,
2. Rétrocession de l'Espace culturel Fernand Seigneurie à la commune de Dozulé,
3. Transfert de la surveillance des plages par les communes de Varaville et Cabourg,
4. Mise en place d'un service instruction du droit des sols,
5. Transfert de la compétence tourisme par les 6 communes de la CCED,
6. Mission locale – intérêt communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des attributions de compensation afin qu'elle puisse être effectuée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **Nicole Guyon**

Nous sommes obligés de se prononcer sur l'ensemble des rétrocessions des éléments qui concernent la CLECT. C'est-à-dire, la commune de Dozulé a repris sa bibliothèque (l'Espace Culturel Fernand Seigneurie) qui faisait partie avant de la Communauté de Communes de COPADOZ. Nous avons aussi à donner notre avis. Le transfert de la surveillance de la plage où il y a un transfert pour les communes de Varaville et de Cabourg. La mise en place du service d'instruction du droit des sols, nous la ville de Cabourg et la CCED nous avons ce service qui nous était rendu, les autres communes y adhèrent selon un dispositif à la carte, en fonction des prestations qu'ils souhaitent obtenir. Nous avons aussi le transfert de la compétence Tourisme, la ville de Cabourg a accordé

une subvention à son office de tourisme. Nous l'avons transférée en tant que compensation entre les recettes et les charges. La mission locale qui est assumée par la ville est transférée à la Communauté de Communes et nous transférons les fonds qui vont avec pour 10 800 euros.

**Vote : Pour 25**

### **36-Rapport DSP Club de plage du mini-golf, école de voile, Canard Club et Restaurant de la plage et de la plage privée du Grand Hôtel 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal les documents reçus des différents délégataires au titre de leur rapport annuel 2016 d'activités sur la plage.

#### **DSP Club de Plage Canard Club:**

Le rapport fait apparaître un chiffre d'affaires de 71 231 euros et un bénéfice de 8 357 euros.

#### **DSP Ecole de Voile :**

Le rapport fait apparaître un montant de 51 782 euros de recettes et 46 104 euros de dépenses.

#### **DSP Club de Plage du Minigolf :**

Le rapport fait apparaître 68 696 euros de recettes et un résultat d'exploitation de 13 971,85 euros.

#### **DSP Restaurant de la Plage et Plage du Grand Hôtel :**

Le rapport fait apparaître un chiffre d'affaires de 249 740 euros T.T.C. (207 598 euros T.T.C. pour le restaurant et 42 142 euros T.T.C. pour le bar, le snacking et la plage).

Le Conseil municipal prend acte des différents rapports.

#### **Emmanuel Porcq**

La délibération suivante Monsieur le Maire, porte sur les rapports des délégations du service public de la plage. En 2016, c'était aussi un test par rapport aux renouvellements de délégations du service public pour la DSP du Club de plage de Canard Club, l'école de Voile, le Club de Plage du mini-golf et des restaurants de la plage du Grand Hôtel. Simplement pour vous dire que l'on a constaté lors des diverses commissions qui ont précédées le Conseil municipal que finalement les délégations et les délégataires s'en sortent correctement, ils ne font pas un bénéfice faramineux mais le résultat est positif. C'est normal quand on a à faire à une école de voile associative à but non lucratif qu'elle n'ait pas de bénéfices, elle dégage une possibilité d'investissements tout à fait intéressante pour renouveler les bateaux, la sécurité, les moteurs. Pour le Canard Club et autres clubs de plage du mini-golf ce sont des entreprises, il y a lieu à s'intéresser à la pérennisation des emplois et à l'investissement. C'est le cas, on voit que le résultat peut être négatif lorsque l'on y met les amortissements sur le matériel. Je voudrais saluer en votre nom à tous les investissements qui ont été réalisés. On a tous pu voir par exemple au Canard Club, les Algeco qui ont laissé place à des matériaux en bois beaucoup plus adaptés beaucoup plus esthétiques, du barriérage qui est plus adapté aussi. L'année prochaine on a vu qu'il y avait

un plan d'investissements sur le Club de plage, on va l'appeler Mickey, côté mini-golf, sur les structures gonflables qui vont être sur le thème de la mer et de la Normandie, plus adaptées sur l'esthétique de la plage en général. Concernant le grand Hôtel, ils font un chiffre d'affaires assez intéressant, il n'y a pas de comptabilité analytique DSP du Grand Hôtel on ne sait pas si pour eux l'endroit est bénéficiaire, c'est une prestation que leurs clients exigent.

On vous demande d'en prendre acte. Simplement pour dire à l'opposition municipale mais aussi à « Cabourg pour Tous », que le CREC le nouveau GRESARC a terminé son étude. Ils nous ont rendu compte aujourd'hui, nous prévoyons un déploiement de communication que je souhaiterai non seulement à destination des Cabourgeaises et des Cabourgeais, des associations, mais également des élus locaux du territoire parce que c'est riche d'enseignements. Le CREC nous a rendu un très beau diagnostic, des solutions possibles. Nous leur avons demandé de rapprocher l'étude qu'ils avaient réalisée sur l'ensablement de la plage de Cabourg avec les préconisations qu'ils ont faites puisque c'est le même Cabinet d'étude, au sujet du trou qui est en train de percer à la pointe de la dune et qui pourrait à terme détacher une île, si j'ose dire, en plein milieu de l'estuaire et cette pointe.

Ils ont des propos rassurants, ils ont des solutions, ils ont livré leur étude au Département au mois de février, ils préconisent des enrochements supplémentaires. Le Département n'est pas encore passé à l'acte car le Département doit demander une étude d'impact auprès de l'Etat. Cela devrait être budgétisé pour 2018 pour enfin remédier au problème. J'ai demandé que les deux rapports soient présentés en même temps aux élus locaux également aux Cabourgeaises et Cabourgeais parce qu'évidemment cela concerne les Maires d'Houlgate et de Dives-sur-Mer en même temps que la collectivité Cabourgeaise. C'est une très belle étude avec des conclusions chiffrées, c'est intéressant car cela donne des préconisations, des matériels éventuellement à mettre en œuvre, des préjugés que l'on a pu entendre qui sont soit pérennisés, soit vrais soit faux. Surtout sur la présence des épis, leur orientation, leur matérialisation, le rechargement de ses fameuses plates formes, oui, non, dans quelles conditions. Ce sont des spécialistes qui se sont exprimés, on a une étude objective qui n'a pas été télécommandée, on pourra s'en servir sans modération.

#### **Monsieur le Maire**

C'était une réunion très importante c'est vrai que les propositions qui ont été faites permettent à la fois de respecter nos engagements sur le traitement de la plage et d'avoir une vision environnementale très intéressante, à des coûts corrects, reste à suivre les règles d'usage sur ces sujets-là.

### **37-Conventions relatives à la politique de mécénat**

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,

La ville de Cabourg, soucieuse de rendre hommage à Marcel Proust, dans le cadre de la rédaction de son œuvre magistrale « *A la recherche du temps perdu* », a souhaité créer un musée dédié à la Belle-Epoque et à cet auteur remarquable du XXème siècle. Pour rendre ce projet réalisable, une politique de mécénat est mise en œuvre afin d'obtenir une contribution financière ou en nature de mécènes directement intéressés par ce projet à vocation culturelle mais aussi scientifique et sociale.

La convention proposée en pièce jointe a donc pour vocation de préciser les conditions dans lesquelles les mécènes acceptent de participer au projet de création du musée. Ainsi, la

présente convention prévoit des obligations inhérentes aux parties et doit donc permettre à la collectivité d'engager sa politique de mécénat en procédant à une recherche de fonds. Il s'agit d'une convention qui pourra être aménagée en fonction des besoins de la collectivité et des souhaits des mécènes afin de répondre au mieux aux enjeux en présence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer les conventions avec les différents mécènes ainsi que tous les documents y afférents et à engager une collecte de fonds dont les recettes seront affectées au budget de la ville avec la faculté d'obtenir en contrepartie un rescrit fiscal pour les mécènes concernés.

#### **Monsieur le Maire**

C'est la continuité des actions qui sont menées dans le cadre du projet de musée, vous savez que désormais nous allons signer avec des sociétés privées, c'est le projet de convention qui va être signé avec les entreprises que nous solliciterons.

**Vote : Pour 25**

### **38-Convention relative à l'implantation d'une signalétique Flixbus**

Vu la commission administration général et finances en date du 8 décembre 2017,

La société FLIXBUS France souhaite réaliser un projet de signalétique au 6 avenue Pasteur à Cabourg en installant notamment un totem. Ce totem demeurera la propriété de ladite société mais il pourra être utilisé par d'autres opérateurs de services par autocars librement organisés qui en feraient la demande. En contrepartie de l'occupation du domaine public, la société FLIXBUS France versera une redevance d'occupation du domaine public, conformément à l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la présente convention.

#### **Monsieur le Maire**

Devant le succès des Ouibus, Flixbus et autre, les entreprises ont choisi Cabourg comme destination, un espace d'accueil va être mis en place avec un totem. Ces sociétés vont nous payer une redevance de 500 euros par an, puisque nous ne pouvons par leur faire gratuitement.

**Vote : Pour 25**

### **39-Convention de délégation de service public dans le cadre de l'EPIC des activités économiques de loisirs**

Une délibération en date du 16 décembre 2011 a été adoptée afin de procéder à la signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du Garden tennis, du Golf public et de l'établissement des bains entre la ville de Cabourg et l'EPIC de l'Office de tourisme jusqu'au 31 décembre 2016. La convention a été reconduite, par délibération en date du 16 décembre 2016, pour une durée d'un an en raison de la création de l'EPIC des activités économiques de loisirs qui avait pour vocation la gestion des dites structures.

La convention arrivant à échéance le 31 décembre prochain, il est donc nécessaire d'adopter une nouvelle convention de délégation de service public dite « in house » qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'achèvera au 31 décembre 2020. Les principales modifications

opérées portent sur les articles introductifs ainsi que sur une mise à jour des textes applicables, la convention étant désormais soumise à l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession. Les règles relatives à la durée, à la publicité et à la mise en concurrence ne sont pas applicables dans les relations entre une commune et son établissement public sur lequel elle exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la présente convention de délégation de service public pour l'exploitation du Garden tennis, du Golf public et de l'établissement des bains ainsi que tous les documents y afférents.

#### **Monsieur le Maire**

Il vous est proposé de prolonger de 3 ans la DSP in House du Golf et des différentes infrastructures dans les mêmes conditions que par le passé entre la ville et l'EPIC, avant c'était l'office de tourisme désormais c'est l'EPIC Sport et Loisirs. C'est une convention qui lie les parties. Nous avons tenu aussi à ce que cela engage l'ensemble de notre mandature. Ce qui permettra aux prochains élus de décider et de revoir les choses car il est important que les débats soient posés notamment sur le projet de la SPL avec l'intercommunalité. Il y a de plus en plus de structures SPL qui gèrent des sites.

**Vote : Pour 25**

#### **40-Convention avec l'Office de Tourisme relative à la Patinoire et la Saint Valentin**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission Administration Générale et des Finances en date du 8 décembre 2017,

Vu la convention annexée à la présente délibération,

Dans le cadre des animations hivernales (Patinoire et Saint Valentin), il a été décidé de travailler en collaboration avec l'Office de Tourisme pour la commercialisation des Préventes Patinoire ainsi que sous forme de dépôt-vente pour les mugs et parapluies Saint Valentin.

La Ville de Cabourg confie ainsi la gestion des ventes des produits énoncés ci-dessus à l'Office de Tourisme. Les Préventes Patinoire seront vendues du 16 janvier au 16 février 2018. Les objets publicitaires seront vendus du 10 au 28 février 2018 dans la limite des stocks disponibles.

L'intégralité des recettes liées à ses activités seront rétrocédées à la Ville de Cabourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-annexée.

#### **Monsieur le Maire**

C'est une convention de mise en vente, pour les manifestations de la ville puisqu'avant l'office de tourisme dépendait de la ville et nous n'avons pas besoin de ce type de convention.

**Vote : Pour 25**

#### **41-Autorisation de signer un bail avec le cabinet médical**

Vu l'avis de la commission vie associative, patrimoine et infrastructures en date du 6 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,

Vu la proposition de bail annexé à la présente,

Les professionnels de santé de Cabourg, membres de la S.C.M dénommée SCM Esculape Balbec ont fait part de leur souhait de renouveler un bail pour leur permettre de poursuivre leur activité professionnelle moyennant un loyer mensuel de 777,50 euros TTC, hors charges locatives.

Il s'agit de locaux appartenant à la ville et situés à l'angle du square Paul Marion, dénommés « Les dunettes ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le bail en pièce jointe ainsi que tous les documents y afférents.

#### **Monsieur le Maire**

Renouveler le bail de la Société Civile de Moyens avec les médecins et les infirmières dans les mêmes conditions que par le passé. En attendant de trouver un remplaçant à Monsieur Guesdon, qui vous le savez part à la retraite et pour lequel nous avons voté lors d'un précédent Conseil Municipal l'aide d'une agence pour nous accompagner sur ce sujet.

**Vote : Pour 25**

#### **42-Autorisation acquisition parcelle AV 78 à la SCI Cab**

Vu l'avis de France Domaines en date du 6 octobre 2017,

Vu l'avis de la commission vie associative, patrimoine et infrastructures en date du 6 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,

La Conseil municipal a adopté deux délibérations en date du 11 septembre et 13 novembre 2017 afin d'accepter le principe de recourir à l'acquisition de la parcelle cadastrée AV 78 d'une contenance de 5 797 m<sup>2</sup> sise ancienne route de Caen, appartenant à la SCI Cab.

La négociation du bien a été engagée au tarif de 340.000 euros.

Par conséquent, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'acte de vente au tarif de 340.000 euros, soit à un prix inférieur à l'avis des domaines, et de charger Maître Caroline Spoor, Notaire à Dives-sur-Mer, des intérêts de la ville.

#### **Monsieur le Maire**

C'est une correction sur l'acquisition de la SCI Cab, il était noté dans la précédente délibération 350 000 euros alors que le prix négocié était de 340 000 euros. On signera sans conditions suspensives avant la fin de l'année avec Madame Fleury.

#### **Emmanuel Porcq**

J'ai suivi ce dossier depuis le début au niveau de sa négociation et je confirme que le prix est bien de 340 000 euros.

Je reviens sur la délibération de la SCI Cab, car nous avons délibéré sur le principe d'une base de 350 000 et nous ouvrons les négociations sur cette base, il a été négocié 340 000 euros. Je propose « La négociation du bien ayant été engagé au tarif de 340 000 euros en date du 11 septembre dernier, par conséquent il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente au tarif de 340 000 euros ».



**Vote : Pour 25**

#### **43- Achat affiches anciennes de la ville**

Vu la commission administration générale et des finances en date du 8 décembre 2017,

La collectivité dispose d'un patrimoine culturel au travers notamment d'œuvres diverses (photos, affiches, etc.). Afin de renforcer ce patrimoine existant et de l'étayer, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'acquisition d'un fonds complémentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, mandate le Maire afin de procéder à l'acquisition d'un fonds d'affiches anciennes qui pourraient être exposées dans la salle des fêtes ou toute autre salle communale avec un plafond annuel de 25 000 euros.

**Monsieur le Maire**

C'est pour autoriser la ville à acheter des affiches de collection qui correspondent à notre histoire afin qu'elles rentrent dans notre patrimoine.

**Vote : Pour 25**

#### **44-Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

**Monsieur le Maire**

Cette délibération a été retirée, car nous avons un problème de dénomination et c'est une obligation de l'intercommunalité.

#### **45-Subventions Soliha**

Vu la commission vie associative, sportive, patrimoine et infrastructures en date du 6 décembre 2017,

Vu la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,

Chaque année, et ce depuis 2003, la ville de Cabourg proroge la convention d'animation et de suivi du programme de réfection des façades proposée par la société SOLIHA afin de permettre aux Cabourgeois d'assurer l'entretien de leur patrimoine. SOLIHA intervient notamment pour assurer une mission de conseil et de suivi des opérations auprès des demandeurs.

Après validation du dossier de demande par SOLIHA, une demande de concours financier est faite à la commune dont le montant ne peut excéder 1500 euros pour les façades et 400 euros pour les éléments divers tels que les murs de clôture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'octroi d'une subvention :

- de 1500 euros à CITYA JEANNE D'ARC représentée par TACNET Angélique, pour des travaux de ravalement de façade sur un immeuble sis 45 avenue Alfred Piat à Cabourg.
- de 1500 euros à Monsieur CHOSSON Patrick, pour des travaux de ravalement sur un immeuble sis 25 avenue du Général de Castelnau à Cabourg.

**Emmanuel Porcq**

Pour aller très vite, toujours des travaux qui se font à Cabourg et bravo quelle vitalité, cela permet l'entretien et la rénovation du patrimoine privé remarquable de Cabourg.

**Vote : Pour 25**

#### **46-Convention SDEC Energie - effacement des réseaux avenue Charles de Gaulle On regrettera**

**Monsieur le Maire**

On regrettera toujours que la ville n'ait pas pris plus de temps pour faire un certain nombre de travaux. Désormais dès que nous pourrons le faire et en accord avec le SDEC on le fera. On vous propose des effacements de réseaux pour l'Avenue Charles de Gaulle, ces travaux sont pris en charge en partie par eux et par nous, sur une base de la participation communale qui est estimée à 175 000 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la commission cadre de vie en date du 6 décembre 2017,  
Vu la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,  
Considérant la nécessité de procéder à des travaux de création d'une piste cyclable et la réfection sur l'Avenue Charles de Gaulle,  
Considérant l'intérêt esthétique et fonctionnel de procéder à l'effacement coordonné des réseaux,  
Le SDEC ENERGIE propose à la commune de Cabourg d'effectuer l'étude préliminaire à l'effacement coordonné des réseaux situés avenue Charles de Gaulle.  
Le coût de cette opération est estimé à 212 760.00 euros TTC sur la base de cette étude préliminaire pour les travaux à réaliser à Cabourg.  
Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20%, sur le réseau d'éclairage de 20% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20% sur le réseau de télécommunication.  
Sur ces bases, la participation communale est estimée à 174 828.00 euros selon la fiche financière jointe, déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.  
La signature d'une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux décrits ci-dessus reste le préalable à l'engagement de l'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confirmer que le projet est bien conforme à l'objet de sa demande.
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.
- De confirmer la fin des travaux au 1er trimestre 2018 pour que l'ensemble de l'opération soit achevée pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau.
- De s'engager à voter les crédits nécessaires au financement de l'opération.

- De décider d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement et de la verser par un fond de concours. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du cout Hors Taxes de l'opération. Le reliquat sera inscrit en fonctionnement.
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune.
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA sauf pour les travaux d'éclairage.
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 5.319.00 euros.
- D'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aide.

**Vote : Pour 25**

**47-Convention SDEC Energie – effacement des réseaux avenue Ste Thérèse, avenue des Arts, avenue Normandie, avenue des Sports et avenue Saint Michel  
SDEC – travaux avenue des Devises**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la commission cadre de vie et aménagement de la ville en date du 6 décembre 2017,  
Vu la commission administration générale et finances en date du 8 décembre 2017,  
Considérant la nécessité de procéder à des travaux de viabilité sur les avenues Sainte Thérèse, de Normandie, Saint Michel, des Arts, et des Sports,  
Considérant l'intérêt esthétique et fonctionnel de procéder à l'effacement coordonné des réseaux,  
Le SDEC ENERGIE propose à la commune de Cabourg d'effectuer l'étude préliminaire à l'effacement coordonné des réseaux situés avenues Sainte Thérèse, de Normandie, Saint Michel, des Arts, et des Sports.  
Le coût de cette opération est estimé à 578 400 euros TTC sur la base de cette étude préliminaire pour les travaux à réaliser à Cabourg.  
Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20%, sur le réseau d'éclairage de 20% (avec dépenses prises en compte plafonnées à 75 euros par ml) et 20% sur le réseau de télécommunication.  
Sur ces bases, la participation communale est estimée à 436 155.00 euros selon la fiche financière jointe, déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.  
La signature d'une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux décrits ci-dessus reste le préalable à l'engagement de l'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confirmer que le projet est bien conforme à l'objet de sa demande.
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.

- De confirmer la fin des travaux au 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour que l'ensemble de l'opération soit achevée pour le 31 janvier 2019.
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau.
- De s'engager à voter les crédits nécessaires au financement de l'opération.
- De décider d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement et de la verser par un fond de concours.
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune.
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA sauf pour les travaux d'éclairage.
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 4014,73 euros.
- D'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet et notamment la convention annexée à la présente délibération.
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aide.

**Vote : Pour 25**

#### **48-Convention d'occupation domaniale - installation et hébergement d'équipement de télé relève en hauteur**

**Monsieur le Maire**

Cette délibération a été retirée, on vous en parlera lors d'un prochain conseil Municipal.

#### **49-Tableau des effectifs**

**Monsieur le Maire**

Les deux dernières délibérations concernent le tableau des effectifs et la mise en place de personnel.

Le tableau des effectifs : il s'agit d'une correction sur l'accroissement temporaire d'activité et de passer 3 emplois non permanents à temps complet dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'animateurs.

**Sébastien Delanoë**

C'est pour le Mercredi, suite à l'arrêt anticipé en raison du succès de l'été, le marché a dû prendre fin plus tôt que prévu avec l'IFAC. On doit suppléer en attendant de lancer un nouveau marché. C'est uniquement le mercredi en cas de besoin en fonction des inscriptions. Se sont des vacataires diplômés du BAFA.

Vu l'avis de la commission des finances et de l'administration générale en date du 8 décembre 2017,

Aux termes de la loi n° 84-53 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Les collectivités et établissements publics, ont la possibilité de recruter du personnel, dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 susvisée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, et, dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 susvisée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Par délibération en date du 20 mars 2017, le Conseil municipal a fixé les effectifs dans le cadre de l'accroissement saisonnier et temporaire d'activité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de compléter ces effectifs pour l'accroissement temporaire d'activité en créant les postes suivants pour les interventions le mercredi au service jeunesse :

- 3 emplois non permanents à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'animateurs.

**Vote : Pour 25**

### **50-Mise à disposition personnel ODTI et EPIC**

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, le Conseil Municipal est informé de la mise à disposition d'agents faisant partie de ses effectifs.

Ainsi, deux fonctionnaires titulaires sont mis à disposition de l'Office du Tourisme Intercommunal afin d'assurer l'entretien des locaux, à raison de 13 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'un an.

Un fonctionnaire titulaire est mis à disposition de l'EPIC des activités économiques de loisirs afin d'assurer l'entretien des locaux, à raison de 10 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée d'un an.

Les conditions des mises à disposition sont définies dans les conventions ci-annexées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer lesdites conventions.

**Monsieur le Maire**

La dernière délibération concerne la disposition d'agents auprès de l'Office du Tourisme intercommunal et auprès de l'EPIC, dans le cadre de conventions réglementées entre les deux parties.

**Vote : Pour 25**

### **Monsieur le Maire**

Nous venons de terminer ce conseil Municipal dense pour lequel nous avons eu des échanges étoffés et enrichissants. Avez-vous des questions diverses ?

Je voulais remercier tous les bénévoles qui ont participé au TELETHON, qui a été une très belle réussite cette année et qui a permis de récolter plus de 6 000 euros pour le TELETHON.

Féliciter également pour les illuminations, qui sont les mêmes que l'an dernier mais toujours aussi belles.

Vous souhaitez à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année un joyeux Noël, une bonne Année 2018 dans la santé et dans la bienveillance.

Vous donnez rendez-vous pour les vœux de la Municipalité le 20 Janvier à 18 heures traditionnellement à l'Hippodrome de Cabourg dans un format de vœux un peu différent.

Je laisse la parole à Nadine Leguedois pour les colis de Noël.

### **Nadine Leguedois**

Je vous remercie de participer samedi à la distribution des colis de Noël autour de cette table et dans le public, il y en a beaucoup parmi vous qui le font. Nous avons 660 colis à distribuer, on arrive dans le babyboom, on a eu 80 personnes de plus. Je vous remercie d'être toujours présents, certains le font depuis des années et c'est très sympathique à vous. Je pense que c'est une journée qui nous fait à tous plaisir, j'ai chaud au cœur le soir en rentrant, vous avez je pense le même sentiment que moi, merci d'avance.